

REPUBLICQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTERE DU PLAN
ET DE LA COOPERATION

Dakar, le 23 MAI 1985

EXPOSE DES MOTIFS

Le projet de VII° Plan de développement économique et social qui vous est soumis, a largement tenu compte des grandes orientations définies récemment par Monsieur le Président de la République devant le Conseil Economique et Social.

Cette note de présentation du projet du VII° Plan de développement économique et social comportera les points suivants :

- I. Le bilan du VI° Plan qui s'achève
- II. La méthodologie et la procédure d'élaboration du VII° Plan
- III. Les orientations et les perspectives
- IV. La politique d'investissement
- V. Le financement du VII° Plan.

I. - BILAN DU VI^e PLAN

Pour bien saisir le contexte dans lequel nous avons eu à définir les orientations du VII^e Plan, je voudrais d'abord vous faire le bilan du VI^e Plan.

Notre VI^e Plan a commencé dans un contexte de politique de redressement économique et financier appliquée par le Gouvernement pendant la période 1979 - 1984. Cette politique est consécutive à la crise généralisée qu'a connu le pays, qui s'est traduite par une détérioration profonde de nos finances publiques et par un important déséquilibre de nos comptes économiques. Cette situation a été aggravée encore par les séries de sécheresse des années 1981 et 1983 qui ont frappé notre économie, réduisant de manière appréciable le niveau de la production. Devant tant de circonstances adverses, le VI^e Plan de développement économique et social a donc été soutenu par une volonté de redressement et de relance.

L'orientation générale était de mettre l'accent sur les projets productifs, avec une attention particulière portée sur l'efficacité des investissements à promouvoir.

Il fallait, par ailleurs, veiller à l'adéquation des conditions de financement avec les projets initiés, tout en accroissant notre capacité de mobilisation des fonds mis à notre disposition. Cette politique a également conduit à renforcer les structures d'évaluation du Ministère du Plan et de la Coopération.

./.

Le VI° Plan avait pour objectif global de porter le taux de croissance du produit intérieur brut à 3,2 % en moyenne par an.

Deux stratégies étaient retenues :

- d'une part, la restructuration de la production intérieure brute par un redressement de la production agricole et une relance industrielle vigoureuse, de manière à augmenter de 5 points la part des secteurs primaire et secondaire dans cette PIBE ;

- d'autre part, l'affectation de 63 % des investissements aux secteurs directement productifs.

Le taux de croissance moyen annuel du produit intérieur brut a été de 2,85 % entre l'année 1980, année de base pour l'élaboration du VI° Plan, et l'année 1984 dernière année dont les résultats sont connus. Ce taux moyen masque des variations annuelles assez sensibles ; ainsi il a subi une hausse de 14,5 % entre 81 et 82 avant de baisser de 4,07 % entre 83 et 84. Evalué à prix constants sur la base de l'année 1982, ce produit intérieur brut est passé de 742,6 Milliards en 1980 à 831,09 Milliards de F. CFA en 1984. Du point de vue du dynamisme des composantes de la production intérieure brute, si la part du secteur secondaire s'est accrue entre 1980 et 1984, celle du secteur primaire a baissé.

Examinons de plus près ce bilan, à présent, en passant en revue brièvement le bilan des investissements aux plans global et des secteurs.

1.1 Bilan d'exécution des investissements du VI° Plan réajusté

1.1.1 Bilan global

Le montant prévisionnel des investissements du VI° Plan réajusté s'élevait à 650,2 Milliards de F. CFA pour les projets nationaux.

./.

Cette prévision d'investissement était répartie comme suit par secteur :

- Secteur Primaire : 140 Milliards
- Secteur Secondaire : 282,9 Milliards
- Tertiaire : 114,1 Milliards
- Secteur Quaternaire : 113,2 Milliards.

Le financement qui sera mis en place au 30 Juin 1985 sera de l'ordre de 563 Milliards de F. CFA, correspondant ainsi à près de 87 % de l'enveloppe du VI° Plan réajusté. Ces ressources obtenues ont été allouées d'abord au secteur secondaire (notamment l'industrie et les mines) et au secteur primaire avec l'agriculture et l'hydraulique rurale.

Les investissements réalisés (opérations exécutées et payées), sur la même période, portent sur 450 Milliards, soit un niveau de réalisation du VI° Plan réajusté de l'ordre de 69 % de l'enveloppe prévue.

Ces résultats se présentent ainsi par secteurs

Investissements Secteur	Prévisions VI° Plan réajusté en Milliards de F.CFA	Réalisations en Milliards de F. CFA	%
Primaire	140,0	102,2	73
Secondaire	282,9	192,3	68
Tertiaire	114,1	65,2	57
Quaternaire	113,2	90,2	80
TOTAL	650,2	449,9	69

./.

1.1.2 Bilan sectoriel

Cette période du VI^o Plan a été caractérisée par l'achèvement d'importants projets, et le démarrage de nouveaux programmes d'investissement dans les secteurs du Développement rural, de l'Industrie, du Tourisme, de l'Education et de la Santé.

- Le Secteur Primaire

Il reste dominé par l'agriculture, à travers les actions des sociétés de développement rural. Des totaux d'un montant de 53 Milliards de F. CFA ont été investis pour la réhabilitation de périmètres hydro-agricoles, la réalisation de nouveaux aménagements sur le Fleuve et la Haute Casamance et l'intensification des cultures pluviales céréalières dans les régions méridionales et orientales.

Environ 49 Milliards de F. CFA de dépenses en capital vont dans les autres sous-secteurs du primaire dont 23 Milliards à l'hydraulique agricole et rurale, 12 Milliards à la Pêche, 7 Milliards à l'élevage et 7 Milliards aux Eaux et Forêts.

- Secteur Secondaire

Les prévisions d'investissement de ce secteur étaient de l'ordre de 283 Milliards de F. CFA, le financement mobilisé s'élevait à 231 Milliards et les investissements réalisés à 192 Milliards. Les résultats de ce secteur sont en volume nettement supérieurs à ceux de chacun des trois autres secteurs, tant au niveau de l'obtention du financement que de la réalisation des projets. Ces résultats découlent surtout de la réalisation du complexe des Industries Chimiques du Sénégal (ICS), des extensions de la cimenterie SOCOCIM, de la raffinerie de la SAR et de la Compagnie des phosphates de Thiès. L'exploitation de ces grands projets va accroître sensiblement la capacité de production et d'exportation du pays, en engrais, en ciment, en produits chimiques, pétroliers et phosphatiers. Par ailleurs, dans le domaine minier, le VI^o Plan a été marqué par l'intensification de la recherche et la réalisation de plusieurs études de factibilité : c'est le cas des projets MIFERSO, des mines d'or de Sabodala, de la Compagnie des Tourbières du Sénégal, des phosphates de Matam.

./.

Un certain nombre de petits projets productifs, totalisant 32,8 Milliards de F. CFA d'investissements réalisés dans les branches agro-alimentaires, textiles, chimiques et électro-mécaniques, vont également faire sentir leurs effets sur notre économie et sur nos finances publiques, dans les années à venir.

- Secteur Tertiaire

En raison de la pause adoptée dans l'extension de notre réseau de transport, le secteur tertiaire a été marqué par le développement touristique et la poursuite de la croissance de notre réseau des Postes et Télécommunications.

Ces deux sous-secteurs ont atteint respectivement 71 % (tourisme) et 45 % (télécommunications) de réalisation des investissements prévus. S'agissant du tourisme, des unités nouvelles comme NO'OTEL, SAVANA sont en exploitation ; à Saly-Portudal, cinq des neuf hôtels prévus sont ouverts ou en cours d'achèvement.

Le financement du programme de développement des télécommunications, élaboré ces deux dernières années, vient de rencontrer l'adhésion de nos partenaires financiers. Il permettra l'amélioration et l'extension de notre réseau national et la satisfaction d'une demande sans cesse croissante.

Les investissements mis en oeuvre dans le sous-secteur routier ont principalement concerné le renforcement de 220 km de routes bitumées, la mise en place d'un système plus efficace d'entretien routier et le renouvellement partiel du parc d'autobus de la SOTRAC.

- Secteur Quaternaire

Malgré l'insuffisance de nos ressources budgétaires, des efforts appréciables ont été faits dans le secteur social par le biais surtout des contreparties locales aux financements extérieurs.

Il est à noter, à ce sujet, l'intensification des actions de soins de santé primaire, la diversification de la formation

./.

professionnelle et technique tant au niveau de l'enseignement moyen qu'au niveau de l'enseignement supérieur, la multiplication des actions de production en milieu rural autour des groupements de jeunes et de femmes.

Dans le sous-secteur éducation et formation, parmi les investissements nouveaux, citons l'Ecole Supérieure de Gestion des Entreprises, l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique, les lycées de Diourbel, Kaolack, Tambacounda, l'Institut de Développement rural et le Centre de Formation Professionnelle en Electronique, toutes unités devenues actuellement opérationnelles.

Dans le domaine de la santé, les investissements réalisés portent sur la construction des hôpitaux de Louga et Tambacounda, l'extension de celui de Ziguinchor, la rénovation de l'hôpital de Saint-Louis, et la création de centres de santé ainsi que leur équipement.

Les projets inscrits au VI^e Plan au titre du Plan d'action de la femme connaissent un début d'exécution, notamment ceux d'entre eux qui ont trait aux activités rémunératrices.

La politique d'insertion des jeunes par le biais du GOPEC connaît de plus en plus de succès auprès des bailleurs de fonds étrangers : KFW, FED, pour ne citer que ceux-là.

Enfin, le stade de l'amitié est en voie d'achèvement.

Dans tous ces secteurs d'accompagnement, le bilan du VI^e Plan permet d'identifier, d'une part, de nombreuses actions d'appui au développement futur du secteur productif, dans les domaines de l'éducation, de la santé et des communications et, d'autre part, un faisceau de projets de réhabilitation et de maintenance du patrimoine existant qui constituera une option pour le VII^e Plan.

Notre prochain Plan va se réaliser dans un contexte économique et financier qui reste difficile. C'est pourquoi, il importe

./.

que nous continuions à prendre toutes nos dispositions pour ne pas être désarmés face aux multiples obstacles que nous rencontrerons, à coup sûr, durant cette période.

*

*

*

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous allons à présent passer à l'examen de notre VII^e Plan, en passant en revue successivement la méthodologie et la procédure de son élaboration, ses orientations et perspectives, sa politique d'investissement et son dispositif de financement.

II- METHODOLOGIE ET PROCEDURE D'ELABORATION DU VII^e PLAN

Le Sénégal a acquis une expérience de vingt-cinq ans dans le domaine de la planification globale sectorielle et régionale. La méthode d'élaboration comme les procédures de mise en oeuvre se sont améliorées, en tirant parti autant des réussites que des échecs. Une tradition s'est forgée comme en témoigne la qualité du travail des commissions nationales et régionales de planification. En même temps, des innovations ont été réalisées pour remédier aux difficultés diverses liées à l'imperfection de l'information ou à la précarité des moyens d'exécution.

Du point de vue méthodologique, le VII^e Plan se caractérise par plusieurs traits :

- le diagnostic macro-économique a été affiné pour mieux rechercher une cohérence entre les contraintes du rééquilibrage financier et les options prioritaires dans le domaine économique et social. La modélisation économique à l'horizon 1992 constitue l'un des outils de cette cohérence.

. / .

- la sélectivité des actions de développement est obtenue par le moyen des Programmes d'Actions Prioritaires qui forment la partie centrale du Plan. Déjà expérimentée lors du VI^o Plan, cette procédure a été approfondie au point de devenir le coeur du système d'organisation des projets et des mesures d'accompagnement.

- la contractualisation du Plan est réalisée par le biais des contrats de Plan précisant la contribution de certains acteurs nationaux (entreprises parapubliques, sociétés nationales et privées) aux priorités du VII^o Plan.

- Vis-à-vis des agences bilatérales ou multilatérales d'aide au développement, la réunion périodique du "Groupe Consultatif" tenue en Décembre 1984 permet une plus grande adéquation entre les Programmes et Projets inscrits dans le Plan et les concours financiers extérieurs.

- Enfin, l'exécution du Plan sera renforcée grâce à la mise en oeuvre, à compter de l'exercice 1986 - 1987, d'une programmation triennale glissante des investissements planifiés. Elle permettra de tenir compte des inflexions annuelles de la politique économique et d'instaurer une relation plus efficace entre le Plan et le Budget annuel de l'Etat.

III- ORIENTATIONS DU VII^o PLAN ET PERSPECTIVES

3.1 Les choix stratégiques du VII^o Plan

Les orientations du VII^o Plan s'inscrivent dans le cadre de la réorientation de la politique économique et financière du gouvernement, en vue de réaliser un rééquilibrage des comptes économiques permettant de diminuer la dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur. En effet, ce Plan est élaboré à partir des objectifs et des contraintes du programme d'ajustement à moyen terme pour la période 1985-1992 adopté par le Gouvernement et qui constitue la ligne directrice de la stratégie de développement.

./.

Trois enjeux majeurs sont au centre de cet ajustement :

1. Le redressement économique et financier doit être abordé dans une perspective à moyen terme précisant les actions de développement, compatibles avec les contraintes extérieures et permettant un rééquilibrage programmé des comptes. Il s'agit d'éviter de subir les contrecoups d'un ajustement de type exclusivement déflationniste s'imposant de l'extérieur et se traduisant par le blocage de l'investissement et par une baisse du revenu réel.

2. L'ajustement ainsi planifié doit s'attaquer non seulement aux causes conjoncturelles des déséquilibres, mais également aux causes structurelles, notamment aux facteurs institutionnels qui bloquent l'amélioration de la productivité des facteurs, laquelle amélioration est une condition indispensable pour la création de la richesse nationale. Ainsi, tous les agents économiques doivent prendre une part active dans la mise en oeuvre de la politique d'ajustement. Leurs rôles respectifs doivent être précisés. L'Etat doit gérer de façon plus rigoureuse les finances publiques, allouer de façon plus optimale les ressources publiques (fonctionnement et investissement) et utiliser la réglementation économique et fiscale dans le sens d'une meilleure régulation de l'économie et d'une amélioration du commerce extérieur. Les entreprises doivent améliorer leur système de gestion, dégager une marge d'autofinancement, prendre davantage de risques industriels et accroître leurs performances en matière d'exportation. Les producteurs ruraux doivent disposer d'une plus grande autonomie dans l'organisation de la production. Enfin, les ménages doivent améliorer autant que possible leur capacité d'épargne et leur préférence pour la consommation de produits locaux.

3. L'ajustement planifié doit être fondé sur une politique de répartition des revenus, qui rémunère d'abord le travail productif, qui favorise l'initiative et la responsabilisation des agents économiques et, enfin qui atténue les disparités régionales.

Ainsi, trois orientations stratégiques se dégagent de ces enjeux :

./.

1. La réduction de la dépendance et de la vulnérabilité de l'économie, en contrecarrant les tendances défavorables ;
2. La consolidation du potentiel national de production, permettant un développement plus endogène ;
3. Le redéploiement des activités au plan régional, permettant un rééquilibrage des conditions d'existence entre urbains et ruraux.

1. La réduction de la dépendance et de la vulnérabilité de l'économie

Les lignes d'action découlant de cette orientation stratégique concernent le commerce extérieur (dépendance économique), les finances publiques et la balance des paiements (dépendance financière). Ainsi, les performances dans le domaine du commerce extérieur constituent une des contraintes les plus importantes du programme d'ajustement et donc du VII^e Plan.

En effet, les différents scénarios macro-économiques testés ont montré qu'il y avait certes un niveau maximum admissible du poste "intérêts de la dette versés" dans la balance des opérations courantes, mais que c'est bien la balance commerciale qui reste déterminante. Aussi, il conviendra notamment de privilégier les projets de développement à faible contenu en importations, ou de substitution aux importations, de restreindre, par des mesures spécifiques (taxation ou contingentement), les achats de biens de consommation étrangers, de valoriser les produits locaux à l'exportation et d'améliorer le dispositif administratif et technique d'aide aux exportations (assurances-crédit, export, fiscalité spécifique, rationalisation des chaînes de transport et des circuits de commercialisation...) Les efforts en matière de produits d'exportation, au cours du VII^e Plan, seront outre l'huilerie, la pêche, les produits chimiques, le coton, les produits pétroliers raffinés, les produits divers, tels que les fruits et légumes, la chaussure, les cuirs et peaux, le ciment et le tourisme.

./.

Pour les importations, il est nécessaire de contenir dans leur limite en volume actuelle, les importations de riz et de blé et de réduire la croissance des autres biens de consommation de moitié par rapport à la croissance de la consommation finale.

En ce qui concerne la réduction de la dépendance financière, l'assainissement des finances publiques permettra d'améliorer notablement l'épargne budgétaire utilisée pour le financement interne des projets publics, ce qui diminuera les besoins de financement extérieur et donc la dette publique. Par ailleurs, le transfert de certains actifs publics aux privés, la participation plus grande de capitaux privés, l'amélioration de l'autofinancement des entreprises par une meilleure maîtrise des coûts de production, doivent permettre de diversifier les sources de financement, de diminuer les risques et donc de réduire la dépendance financière du pays. L'épargne, dégagée par une politique de diminution du rythme de la croissance de la consommation intérieure, permettra également d'améliorer le financement interne de certains investissements (logements, P.M.E., artisanat).

Enfin, certains programmes sectoriels spécifiques tels que les économies d'énergie ou le développement des cultures vivrières, en augmentant l'autosuffisance alimentaire et énergétique concourront également à la réduction de la dépendance nationale, et donc de la vulnérabilité de l'économie.

2. La consolidation et le développement du potentiel national de production

Les lignes d'action découlant de cette orientation stratégique concernent à la fois la promotion des projets sectoriels productifs (aussi bien les capacités de production nouvelles et que l'amélioration de la productivité des capacités existantes) et les projets sectoriels non directement productifs mais essentiels à la mise en oeuvre des actions prioritaires.

Il convient donc de privilégier les actions de développement (tels les projets et mesures réglementaires ou fiscales d'accompagnement)

2/

favorisant la création du maximum de valeur ajoutée. Cette amélioration de l'efficacité des investissements doit être accompagnée d'une meilleure appréciation des charges récurrentes qui y sont liées. Ainsi, l'efficacité marginale du capital doit augmenter en moyenne de plus de 20 % par rapport à la dernière décennie.

En effet, tout développement passe essentiellement par un processus d'accumulation du capital basé sur des activités endogènes à hauts coefficients de valeur ajoutée et d'emplois. La rente arachidière s'épuise : débouchés moins rémunérateurs, chute des rendements, saturation des sols. Aussi la diversification des ressources s'impose. Pour atteindre ce deuxième enjeu, les axes principaux, retenus dans le VII^e Plan sont les suivants :

- Le secteur vivrier : la couverture des besoins nationaux en produits vivriers doit passer de 60 % en moyenne sur la période 1970-1984 à près de 80 % à l'horizon 2000. Il faut que pendant presque la même période la population, en forte croissance passera de 6.478.000 à plus de 10 millions d'habitants. Du côté des cultures pluviales, le maïs, le niébé et dans une moindre mesure les mils-sorghos offrent des perspectives de développement importantes, sous réserve de la mise en oeuvre effective d'une politique des prix incitative, de l'organisation décentralisée des circuits de commercialisation, de la fourniture d'intrants à bas prix et enfin d'une promotion active des céréales nationales auprès de la population urbaine. Du côté des cultures irriguées, l'évolution de la production dépendra du rythme de réalisation des nouveaux aménagements et de leur productivité, c'est à dire en fait de l'adhésion des populations concernées au cadre technique et institutionnel qui leur sera proposé.

- La transformation des phosphates par le complexe des Industries Chimiques du Sénégal doit assurément jouer un rôle complémentaire à celui occupé depuis 25 ans par l'arachide dans la création du surplus, surtout si cette action débouche sur l'organisation d'un véritable complexe industriel ayant des effets induits

./.

très diversifiés (industries des engrais, industries chimiques, industries légères). La pêche devra également connaître un élargissement de sa contribution à l'accumulation du capital en renforçant les exportations, en constituant un élément du secteur des industries légères (conserverie) et en permettant de couvrir une partie croissante de la demande nationale en denrées alimentaires. Dans une moindre mesure, le développement du tourisme peut également jouer un rôle non négligeable.

- Le développement d'industries locales fonctionnant sur la base de matières premières nationales devra permettre d'accroître le taux de satisfaction de la demande interne en biens intermédiaires et en biens de consommation : matériaux de construction, textile, agro-alimentaire, petite mécanique... La définition d'une véritable politique industrielle est en cours. Elle permettra de préciser le rôle de l'Etat par rapport aux initiatives privées nationales ou étrangères. Elle devra surtout mieux préciser la place du secteur secondaire dans la reconstitution des bases d'un développement plus ramifié et plus autonome.

La réussite de ces actions de diversification suppose le développement d'un réseau d'activités d'accompagnement et de sous-traitance : artisanat, bâtiment et travaux publics, énergie, communications, commerce et transport.

Par ailleurs, pour le secteur des biens collectifs, il conviendra de développer essentiellement une politique de réhabilitation et de maintenance, en se limitant aux équipements ou projets nouveaux, indispensables. En outre, la restructuration de secteur parapublic devrait permettre de contribuer à la consolidation du potentiel national de production.

./.

3. Le redéploiement des activités au plan régional nécessaire au rééquilibrage villes - campagnes

La revitalisation du monde rural passe par une meilleure couverture des besoins essentiels des populations les plus démunies, par une politique attractive des prix des spéculations agricoles, par une amélioration qualitative et quantitative de la production et une meilleure allocation des ressources publiques en réservant notamment les équipements collectifs nouveaux aux zones les moins favorisées. Les projets de développement renforçant la maîtrise de l'eau et la lutte contre la désertification participent également à la réalisation de cet objectif global tandis que le nouveau partage des tâches entre sociétés d'encadrement et communautés villageoises permettra une plus grande responsabilisation des opérateurs ruraux, tout en allégeant les charges supportées par l'Etat.

Le redéploiement économique des régions suppose donc un budget d'équipement plus favorable au monde rural. Il faut pour cela, comme prévu dans le VII^e Plan, que la part des ressources d'investissement allouées au secteur primaire s'accroissent substantiellement.

Le renforcement du développement rural nécessite l'élaboration de nouvelles politiques dans ce domaine. La première de ces politiques devra consister à rétablir un meilleur équilibre entre les cultures industrielles (arachides, coton) et les cultures vivrières (riz, mil, sorgho, maïs). La relance de la culture vivrière ne doit, cependant, pas faire oublier la nécessité du redressement du secteur arachidier.

En ce qui concerne la répartition régionale de l'activité agricole, le déséquilibre constaté entre les concentrations de populations et les potentiels agricoles, devra être atténué. A cette fin, la formation de la Confédération Sénégalienne pourra favoriser la mise en valeur des régions de Ziguinchor et de Kolda et à un degré moindre, de Tambacounda, régions dont le potentiel important permettra de rééquilibrer la distribution spatiale des populations rurales. La mise en valeur de terres vierges devra être poursuivie, et il faudra, dans la même

./.

optique, étudier en profondeur le cas du bassin arachidier dans une perspective de décongestion et d'intensification des cultures. La situation qui prévaut dans la région de Saint-Louis, dont le solde migratoire est chroniquement et substantiellement négatif, sera grandement modifiée par la réalisation du projet OMVS qui facilitera l'absorption de l'accroissement naturel de la population de la région.

Pour ce qui est des investissements ruraux, il importe que certains grands projets, qui mobilisent une masse importante de capitaux, ne détournent pas notre attention des besoins en infrastructures des zones rurales au potentiel encore peu ou mal exploité. L'amélioration de routes secondaires, la création de points d'eau, la mise en place d'infrastructures des zones rurales au potentiel encore peu ou mal exploité. L'amélioration de routes secondaires, la création de points d'eau, la mise en place d'infrastructures de stockage et de commercialisation et l'amélioration de l'équipement des producteurs agricoles constituent aussi des priorités. Le développement du Crédit Agricole, en vue de la modernisation progressive des modes de production, viendra compléter les mesures précédentes.

La productivité agricole sera recherchée au travers d'une assistance plus efficace au monde rural. L'éducation primaire de la population rurale et les soins de santé primaires, constituent les priorités dans la stratégie d'implantation des services publics en milieu rural.

Ainsi, ces axes fondamentaux dans la politique de développement du VII^e Plan vont se traduire par la mise en oeuvre de programmes d'actions prioritaires, (PAP) support des moyens d'intervention de l'Egat, tant financiers que réglementaires ou fiscaux. Vingt et un programmes ont ainsi été élaborés dont cinq à vocation horizontale, reflétant la cohérence de la politique économique et financière d'ensemble et seize à caractère verticale, reflétant la localisation sectorielle des actions de développement.

Voici pour information la liste des programmes d'Actions prioritaires.

./.

- P.A.P. n° 1 - Responsabiliser les producteurs ruraux ;
- P.A.P. n° 2 - Améliorer l'environnement de la production agricole et pastorale ;
- P.A.P. n° 3 - Etablir la sécurité alimentaire sur tout le territoire ;
- P.A.P. n° 4 - Lutter contre la désertification ;
- P.A.P. n° 5 - Assurer la maîtrise de l'eau ;
- P.A.P. n° 6 - Dynamiser le secteur de la pêche ;
- P.A.P. n° 7 - Couvrir les besoins nationaux en protéines animales ;
- P.A.P. n° 8 - Promouvoir les petites industries de substitution d'importation valorisant les ressources locales ;
- P.A.P. n° 9 - Créer les conditions d'un nouveau potentiel à l'exportation ;
- P.A.P. n° 10- Consolider la vocation touristique du pays ;
- P.A.P. n° 11- Réduire la dépendance énergétique ;
- P.A.P. n° 12- Redynamiser les télécommunications et la poste ;
- P.A.P. n° 13- Agir pour l'emploi des jeunes ;
- P.A.P. n° 14- Achever la rénovation du système d'éducation et de formation ;
- P.A.P. n° 15- Mener une politique plus dynamique de prévention sanitaire ;
- P.A.P. n° 16- Améliorer le cadre de vie urbaine et rurale ;
- P.A.P. n° 17- Restructurer le secteur parapublic ;
- P.A.P. n° 18- Dégager une épargne publique en croissance ;
- P.A.P. n° 19- Améliorer l'efficacité des investissements publics ;
- P.A.P. n° 20- Promouvoir l'épargne privée ;
- P.A.P. n° 21- Réussir l'exécution du VII° Plan.

Il est à noter que l'ordre des P.A.P. est indifférent. Le classement ne révèle aucune hiérarchisation et par conséquent, tous les programmes sont également prioritaires.

Au regard des orientations du VII^o Plan, les perspectives macro-économiques pourraient être brièvement résumées comme suit :

Le produit intérieur brut (PIB) passera en francs constants de 937,6 Milliards de F. CFA en 1985 à 1.063,7 Milliards -de F. CFA en 1989.

Par ailleurs, le taux de dépendance de l'économie sénégalaise (déficit extérieur/PIB) diminuera presque de moitié au cours de ce Plan alors que le taux d'épargne intérieure passera de 6,2 % à 8,9 %.

Ces perspectives sont déduites d'un scénario à long terme dont a toutefois ajusté les hypothèses en tenant compte déjà des estimations de 1982-1985 tirés des budgets économiques.

✱

✱

✱

IV. - LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT : AMELIORATION DE L'EFFICACITE DES INVESTISSEMENTS

La stratégie d'investissement que nous proposons de mettre en oeuvre est dictée par la nécessité de maintenir l'économie sénégalaise sur le chemin d'un maximum de croissance du produit par tête, dans une situation où le service de la dette constitue une contrainte absolue et impose un volume limité d'investissement. La seule alternative qui s'offre est donc l'amélioration de la productivité de l'économie.

Les projections tendancielles ont fait ressortir, à cet égard, que la réalisation d'un taux de croissance de l'économie (3,2 %) supérieur à celui de croît démographique (2,9 %) impose, dans les conditions de productivité actuelles du capital (18,9 %), un taux d'investissement de près de 17 %. Or, ce niveau d'investissement requiert, malgré l'amélioration du taux d'épargne, un volume de financement extérieur inacceptable avec les possibilités financières du Sénégal.

Il apparaît donc nécessaire, dans ces conditions, d'abaisser le taux d'investissement et d'accroître sensiblement la productivité. Il conviendra, à cet égard, pour maintenir un taux d'investissement acceptable, de mener une politique de mobilisation plus active de l'épargne nationale, de manière à infléchir progressivement les ratios du service de la Dette.

Aussi, la stabilisation du taux d'investissement réel à 14 % en moyenne (soit nominal 15,6 %) semble traduire un optimum, étant donné les contraintes liées au niveau d'endettement extérieur. Il en résulte la nécessité de porter l'efficacité marginale du capital à 23,0 % en progression de + 20 % par rapport à la décennie 1973 - 1982, pour réaliser l'objectif de croissance du P.I.B. à 3,2 % en moyenne annuelle.

Le coefficient du capital serait ainsi porté de 5,3 à 4,4 ; c'est-à-dire à un niveau considéré par les économistes comme indicateur positif du processus de croissance dans les pays en voie de développement. Les implications, sur le choix des projets et des programmes d'investissement, de tels niveaux de taux d'investissement et d'efficacité marginale du capital, sont le renforcement de la priorité absolue accordée au secteur directement productif et à la réhabilitation.

.../...

Par ailleurs, la réorientation de la consommation intérieure permettrait de porter le taux d'épargne nationale brute disponible à 7,2 % en 1989, et de réduire progressivement le taux du financement extérieur des investissements. Ainsi, les sources extérieures qui pourraient couvrir 70 % des financements requis en 1985 accuseraient une réduction de 10 % en 1989. Une telle évolution aura un impact d'autant plus positif sur la situation de l'endettement du pays, que le Sénégal sera en droit d'attendre de ses partenaires financiers, à l'appui de sa politique d'ajustement, à la fois une amélioration de la structure du financement extérieur et un assouplissement de ses conditions.

Si la promotion de l'épargne nationale est susceptible de jouer un rôle déterminant dans l'amélioration de la situation financière du Sénégal, la réalisation de l'objectif de croissance reposera fondamentalement sur la qualité des investissements mis en oeuvre. C'est la raison pour laquelle les pouvoirs publics accordent une attention toute particulière à la définition du contenu de la politique d'investissement : qu'il s'agisse de l'investissement public ou privé ; ce dernier étant appelé à jouer un rôle plus important les prochaines années.

4.1. - La politique de l'investissement public

Etant donné le rôle central de l'investissement public dans l'économie sénégalaise, toutes les mesures seront prises afin d'en rendre les effets optimaux.

Le Gouvernement s'est déjà engagé dans une politique d'évolution modérée de ses dépenses de fonctionnement.

De plus, il entend poursuivre, au niveau qualitatif, une action de rationalisation des dépenses engagées qui lui permettra non seulement de préserver mais d'améliorer les conditions de travail des agents de l'Etat.

A cet effet, l'accent sera mis clairement sur les actions de maintenance ce qui suppose une prise en compte des charges récurrentes.

.../...

Les ressources du BNE doivent avoir, autant que possible, un caractère moins aléatoire afin de permettre une planification des investissements à moyen terme plus aisée. A cet effet, le pourcentage de financement interne du BNE sera progressivement relevé, et devra représenter près de 35 % du financement des investissements de l'Etat ; ce qui^{ne} pourra être obtenu à court terme qu'en drainant des ressources non traditionnelles. Des ressources fiscales disponibles du fait des économies budgétaires réalisées à d'autres niveaux (logements administratifs, réduction des dépenses en capital), pourraient par exemple être utilisées à cet effet.

Les emplois du BNE demeureront inchangés. Il s'agira, d'une part, de financer des équipements d'utilité publique, d'autre part, de mettre en place les contreparties nationales des projets financés par l'assistance extérieure. Etant donné les impératifs de redressement économique, les critères de choix des projets privilégieront toutefois la rentabilité. Dans cette perspective, la réhabilitation des projets, dans la mesure où elle permet de développer des productions supplémentaires pour un coût marginal moindre qu'un projet nouveau, sera prioritaire. Toutes les dispositions seront arrêtées pour que les projets concernés soient assainis ; ce qui permet tout à la fois une croissance à moindre coût et une dynamique de l'investissement plus saine.

4.2. - La Stratégie de Promotion et de Relance de l'Investissement Privé National

Dans le cadre de sa politique de développement de l'investissement privé pour suppléer l'action publique, le Gouvernement accordera une attention toute particulière à la promotion et à la relance de l'investissement privé national. Cette politique se fera principalement suivant deux axes :

- la promotion des opérateurs économiques nationaux en vue de leur insertion progressive dans les différents secteurs de l'économie ;
- la cession partielle du portefeuille de l'Etat au profit de privés nationaux dans le but d'en améliorer la rentabilité.

Le premier axe consiste donc dans l'insertion des nationaux dans les circuits économiques :

Depuis quelques années déjà, à travers certains organismes (SONEPI, SOSEPRA, SOFISEDIT, SONAGA), une série de fonds ont été conçus et quelques uns mis en place à l'initiative de l'Etat aux fins de doter les opérateurs économiques nationaux de moyens pouvant leur permettre de s'insérer davantage dans les différents secteurs de l'économie et partant, d'augmenter leur capacité de contribution au développement économique national.

Il faut reconnaître, cependant, que la multiplicité des fonds et l'enchevêtrement de leurs objectifs créent une situation de confusion limitant leur caractère opérationnel.

Dans le but d'utiliser de manière rationnelle et efficiente les concours de l'Etat et de ses partenaires pour la relance de l'investissement privé national, le Gouvernement du Sénégal se propose comme ligne d'action de procéder au regroupement de ces divers fonds selon leurs quatre fonctions principaux :

- garantie de prêts ;
- bonification d'intérêts ;
- participation et rachat d'actifs étrangers ;
- promotion et reconversion sectorielle.

Le deuxième axe de la politique concerne.

. La cession des actions de l'Etat à des Privés Nationaux.

En effet, l'engagement de l'Etat à la création d'entreprises publiques a résulté principalement de deux nécessités :

- les impératifs du développement national ont orienté les interventions de l'Etat dans des secteurs stratégiques (eau, énergie, mines, transport, développement rural, habitat) ;
- la défaillance de l'initiative privée a poussé l'Etat à ne pas laisser seuls les capitaux étrangers en lice dans des projets qui ont une répercussion importante sur de multiples aspects de l'économie nationale.

Le poids financier croissant de cet interventionnisme a conduit l'Etat, en plus de la définition d'une politique des contrats-plans, à dégager une stratégie de cessions partielles de ses actions au profit de privés nationaux. L'importance des cessions dépendra du secteur d'intervention des entreprises concernées ainsi que de leur situation financière.

La nouvelle stratégie d'investissements ainsi que les politiques sectorielles d'accompagnement définies par les autorités devraient modifier la structure des investissements qui devraient passer, de 71 % pour le secteur public, à 63 % au cours du VII^e Plan.

En effet, étant données les contraintes qui pèsent sur le service de la dette publique, la part portée par le secteur privé est appelée à croître. C'est ainsi que le montant global du financement à mettre en oeuvre par le secteur privé devrait passer de 29 % à 37 %, soit une enveloppe de 240 Milliards entre 1985 et 1989 dont 21 Milliards sous forme d'investissements directs.

Le secteur privé national verrait ses investissements fortement augmenter à la faveur notamment de l'amélioration du taux d'épargne. Cette participation du secteur privé national explique partiellement la baisse de la part de l'extérieur dans le financement des investissements du Plan (70 % en 1985 et 60 % en 1989).

V. - FINANCEMENT DU PLAN

Les investissements du Plan nécessaires à la réalisation d'une croissance de 3,2 % en termes réels seront de l'ordre de 645 Milliards de F.CFA, en francs constants de 1985, sur la période 1985 - 1989.

La programmation financière qui vous est présentée dans le projet du VII^e Plan n'est qu'indicative, car elle n'intègre pas certains grands projets pour lesquels les décisions de principe ne sont pas encore arrêtées. Cependant, les financements externes acquis pour les projets retenus s'élèvent à 240 Milliards de francs courants, dont la moitié pour le secteur primaire.

Par ailleurs, cette programmation sera affinée à l'occasion de la préparation des prochaines réunions sectorielles avec les bailleurs de fonds.

De plus, la mise en oeuvre d'une programmation triennale glissante des investissements, en fonction des ressources disponibles (internes et externes), de l'état d'avancement des projets en cours et du cadrage macro-financier, permettra de préciser le calendrier effectif de réalisation des projets.

.../...

Avant de conclure, je voudrais signaler la place que nous voulons accorder à la planification régionale dans notre système de planification. Bien avant le démarrage des travaux des commissions nationales, les commissions régionales ont eu à se réunir pour faire des propositions. Celles-ci ont été exposées lors des comités régionaux de développement spécialement consacrés à l'élaboration du VII° Plan et tenus dans chacune des dix capitales régionales.

C'est ainsi que nous avons tenu en compte dans la mesure du possible, des souhaits et aspirations profondes des régions dans l'élaboration du VII° Plan. L'enveloppe allouée aux projets communaux et ^{locaux} a donc connu une hausse légère, par rapport à celle du VI° Plan.

J'ajouterai, enfin, que les résultats attendus du VII° Plan s'inscrivent dans la ligne de la politique de redressement adoptée par le Gouvernement.

Telle est, Monsieur le Président, l'économie du présent projet de loi que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

1B/7 24

VI° LEGISLATURE

RAPPORT

Fait

au nom de l'intercommission constituée par les Commissions du Plan,
des Finances et des Affaires Economiques

Sur

Le PROJET DE LOI N° 24/85 portant approbation
du VII° Plan quadriennal de Développement Economique
et Social.

Par :
M. Birane DEME

Rapporteur

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre,

Mes chers Collègues,

Il y a seulement quelques semaines, nous nous séparions après avoir adopté la loi de Finances pour l'année financière 1985-1986. Nous étions alors conscients d'avoir accompli un acte de haute portée nationale susceptible d'influer, tout au moins pour une année, sur la vie du pays. C'était un privilège. Aujourd'hui, privilège plus grand nous est donné de nous retrouver pour voter l'acte législatif devant instituer le VII^e Plan de Développement économique et social, c'est-à-dire "d'engager pour quatre années, l'Avenir de la Nation tout entière".

Il s'agit d'une responsabilité éminente certes, mais quelque peu redoutable, et même si d'autres instances nationales ou catégories socio-professionnelles partagent avec nous cette responsabilité pour avoir souscrit au VII^e Plan ou simplement participé à son élaboration, il reste que les parlementaires que nous sommes, doivent juger ce projet de façon plus critique, au titre à la fois de citoyens et de représentants des populations. La réflexion que nous engageons ce matin devra être nécessairement saine, objective et constructive pour déboucher sur une bonne appréciation du contenu des documents du VII^e Plan, et précisément : des orientations que nous assignons à notre planification, des priorités et objectifs de notre développement, sans perdre de vue les réalités quotidiennes de notre vie nationale et de celles de l'environnement extérieur.

Il faut pourtant reconnaître que le contexte dans lequel nous sommes sollicités pour nous prononcer sur la stratégie globale de notre Développement, s'avère particulièrement difficile.

Sur le plan intérieur en effet, le cycle inexorable de la sécheresse qui sévit depuis plus de 10 ans, nous fait payer à présent un très lourd tribut : le pays vit une crise généralisée qui s'est traduite par une détérioration des finances publiques, un déséquilibre des comptes économiques et la réduction d'année en année du niveau de nos productions, surtout celles agricoles. De plus, notre pays subit les répercussions nombreuses et variées de la crise internationale : facture trop lourde de l'énergie, bouleversements de l'économie mondiale, comportements erratiques des monnaies, provoqués par la montée incessante du dollar. Tout cela fausse les prévisions les plus réalistes, perturbe les hypothèses et les scénarios sur lesquels se bâtit habituellement le plan. Un scepticisme naît alors vis-à-vis de celui-ci et de son utilité. Mais le Sénégal, qui a dans ce domaine une expérience de 25 années, croit aux vertus de la planification qu'il entend poursuivre et améliorer constamment.

S'il faut le rappeler, c'est incontestablement pour réagir contre le désordre, le hasard que le plan s'avère indispensable. Il traduit la volonté nationale rationnelle et cohérente d'un Développement maîtrisant le temps et l'espace et rendant solidaires et interdépendants les différentes couches sociales, les divers secteurs de l'économie et les multiples régions du pays. Il ordonne l'évolution vers le progrès grâce à ses orientations, aux choix clairs qu'il détermine dans les

objectifs et les moyens de les atteindre.

Pour notre pays en particulier, à économie sous développée, la planification demeure un outil indispensable qui doit lui permettre de mobiliser la volonté collective autour de grandes priorités dégagées par le Gouvernement, en assurant une continuité dans la mise en oeuvre des actions de développement. Elle lui permet aussi d'identifier les voies réalistes du redressement et de présenter à ses partenaires extérieurs un programme cohérent et rationnel susceptible d'emporter leur adhésion. Telles sont du reste les orientations du plan d'action de Lagos adopté en Avril 1980 par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine, orientations auxquelles notre pays reste fidèle.

Mes chers Collègues, après ces considérations liminaires, il convient de vous indiquer, pour une étude plus facile des documents du projet du VI^e Plan, le schéma suivant lequel il se présente :

LE TOME I : traite de la situation de l'économie sénégalaise, de la stratégie du Développement, des orientations et programmes d'actions prioritaires.

LE TOME II : se compose de quatre volumes retraçant séparément l'évolution des quatre secteurs : primaire, secondaire, tertiaire et quaternaire, en donnant leur bilan, leurs programmes et leur financement.

./.

LE TOME III : se subdivise en 11 volumes dont le premier fait la synthèse des orientations stratégiques et des investissements prévus dans les régions, les 10 autres constituent les plans régionaux.

Monsieur le Ministre du Plan et de la Coopération a présenté, devant votre intercommission, un exposé introductif général qui recoupe l'exposé des motifs du projet de loi : ces deux textes et le tome I donnent la quintessence du projet de VII^e Plan, que nous nous efforcerons de vous rapporter en abordant successivement :

- le bilan des plans précédents, surtout celui du VI^e qui s'achève,
- l'élaboration du VII^e Plan : méthode, orientations, financement,
- le débat général et sectoriel en intercommission.

I - BILAN

Nous avons déjà indiqué que depuis une décennie notre pays se trouve confronté avec de très nombreux aléas climatiques (la sécheresse s'est installée) : les méfaits de l'imperfection du système économique et monétaire mondial nous assaillent. Des stratégies particulières furent mises en place afin de permettre d'atteindre l'objectif global de croissance du produit intérieur brut fixé à 3,2 % par an. Cette croissance avait été associée à un taux d'investissement de l'ordre de 14 % et à un taux de productivité du capital voisin de 23 %. Il fallait restructurer la production intérieure brute par une relance de la production

agricole et la production industrielle, afin d'augmenter la part des secteurs qu'elles concernent dans la FIB. L'orientation générale était de mettre l'accent sur les projets productifs et sur l'efficacité des investissements à promouvoir.

Les secteurs directement productifs ont bénéficié de 53 % des investissements globaux du VI^e Plan prévus à 550,2 milliards de francs cfa pour les projets nationaux. C'est cela qui est notable et qui est conforme au plan de redressement et qui permet d'affirmer que le VI^e plan a été ^{bien} exécuté. Cette enveloppe de 550 milliards s'est répartie entre les secteurs de la manière suivante :

- secteur primaire : 140 milliards
- secteur secondaire : 282,9 milliards
- secteur tertiaire : 114,1 milliards
- secteur quaternaire : 113,2 milliards

Au 30 juin 1985, l'enveloppe mise en place atteignait 569 milliards correspondant ainsi à un taux de 87 % du montant du financement du VI^e Plan réajusté. Les secteurs secondaire et primaire ont bénéficié en priorité de ces ressources (surtout l'Agriculture et l'Hydraulique). Les investissements réalisés pour des opérations exécutées et payées sur la même période portent sur 454,4 milliards, soit un taux de réalisation du VI^e Plan réajusté de 70 % de l'enveloppe prévue.

Au niveau des différents secteurs, le secteur secondaire est celui qui a connu la plus forte expansion. Les investissements

./.

ont presque triplé en volume par rapport au IV^e Plan. Le flux annuel est passé de 11,1 milliards au IV^e Plan à 26,9 milliards au VI^e Plan. L'on a investi dans ce secteur 192 milliards de francs cfa sur un financement mobilisé de 231 milliards. Le système de mobilisation des fonds s'est considérablement amélioré.

L'évolution du secteur industriel reste due à la croissance des investissements industriels devant permettre l'exécution de projets comme celui des industries chimiques du Sénégal (ICS) les extensions de la SCCCCIM, de la SAR et de la Compagnie des Phosphates de Thiès. Ces projets accroîtront la capacité de production et d'exportation du pays. D'autres projets sont à l'étude qui feront sentir, dès leur mise en exploitation, leurs heureux effets sur notre économie : ce sont par exemple, le projet Miferso, l'or de Sabodala, la Compagnie des Tourbières et les Phosphates de Matam.

En ce qui concerne le secteur primaire, qui est directement productif, rappelons-le, sa part dans les investissements a augmenté mais faiblement : 10 % du IV^e au V^e Plan, 12 % du V^e au VI^e Plan. Ce qui s'est traduit par des dépenses en capital de 49 milliards dans les sous-secteurs du primaire dont 23 milliards à l'hydraulique agricole et rurale, 12 milliards à la pêche, 7 milliards à l'élevage, 7 milliards aux Eaux et Forêts. Le secteur primaire reste dominé par l'agriculture par le biais des sociétés de Développement rural. Un montant de 53 milliards de francs cfa a été investi pour réhabiliter les périmètres hydro-agricoles (SAED, SOMIVAC, SODAGRI, etc...), la réalisation de nouveaux aménagements sur le Fleuve et la Haute Casamance.

Quant au secteur tertiaire, qui comprend à la fois des sous-secteurs directement productifs et des infrastructures d'accompagnement, il a fortement développé ses investissements au cours du V° Plan, 26 % par rapport au IV° Plan. A partir de 1979, compte tenu de l'arrêt de l'appel au pré-financement pour les projets routiers en raison de la pause observée dans l'extension de notre réseau de transport, la construction d'infrastructures s'est fortement ralentie. Au VI° Plan, le volume annuel des investissements du secteur tertiaire a été de l'ordre de 9 milliards (valeur 1977). Ce secteur est caractérisé par le développement du Tourisme et du réseau des Postes et Télécommunications. Ces deux sous-secteurs ont atteint respectivement 71 % et 45 % des prévisions d'investissements. S'agissant du tourisme, des unités nouvelles sont exploitées : Novotel, Savana, et à Saly, cinq des neuf hôtels prévus sont ouverts ou en cours d'achèvement.

Le développement des télécommunications fait l'objet d'un programme de financement (30 milliards) favorablement accueilli par nos partenaires financiers, et permettra l'amélioration et l'extension du réseau.

Dans le sous-secteur routier, la tendance va à l'entretien au renforcement de 220 km de routes bitumées, ainsi qu'au renouvellement partiel du parc de la Sotrac.

Le secteur quaternaire n'est point en reste, bien au contraire, 90 milliards d'investissements lui ont été consacrés, soit 80 % des prévisions du VI° Plan réajusté. Dans cette enveloppe, les réalisations relatives à l'éducation, à la Formation et à la Santé ont porté

sur 36 milliards.

Dans le domaine de la Santé, l'on peut, sans risque de se tromper, affirmer que des efforts indéniables ont été faits au cours des plans précédents surtout au cours du VI^e Plan. Ces efforts ont conduit à un accroissement des infrastructures : 11 hôpitaux en 1976, 16 en 1984 (construction de l'hôpital de Louga, de Tambacounda, de l'hôpital d'Enfants Albert Royer, qui sont les plus récents), 34 centres de santé portés à 46 et 446 postes de santé à 592 pour la même période. Il est également à noter l'intensification des soins de santé primaire, les actions ponctuelles comme l'extension de l'hôpital de Ziguinchor, la rénovation de l'hôpital de Saint-Louis et de celui de Kaolack. Les investissements réalisés dans le secteur santé sont passés de 7 milliards au cours du IV^e Plan, à 8,8 milliards au cours du V^e, et à 20,9 milliards au cours du VI^e Plan. Mais l'insuffisance du personnel qualifié et la forte concentration des médecins dans les grands centres comme Dakar alliée au manque général de médicament, demeurent encore des handicaps sérieux.

Quant au sous-secteur Education-formation, de nombreux projets^y ont été réalisés : citons l'Ecole Supérieure de Gestion, l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique, les Lycées de Diourbel, Kaolack et Tambacounda, l'Institut de Développement rural, toutes unités devenues à l'heure actuelle opérationnelles. Il importe également de noter, et c'est éminemment positif, que l'évolution du système éducatif au cours principalement du VI^e Plan, a été marquée par la recherche d'un accroissement des capacités d'accueil face à

une demande croissante alliée au besoin de former des cadres compétents capables de promouvoir le développement. Il s'y ajoute le souci d'adapter l'ensemble du système éducatif aux réalités socio-culturelles du pays, ce qui s'est traduit par la mise en place de réformes. La dernière de celles-ci, qui a commencé avec les Etats Généraux de l'Education en 1981, a proposé une refonte du système éducatif dont la mise en oeuvre coïncidera avec le démarrage du VII^e Plan.

En ce qui concerne l'Emploi, l'évolution a révélé, ces dernières années, le chômage des jeunes et a porté l'attention sur l'urgence de trouver des solutions à l'emploi des jeunes diplômés, aux jeunes travailleurs du secteur urbain informel et aux jeunes ruraux victimes de l'exode rural vers les zones urbaines ou semi-urbaines. Mais l'Etat sénégalais a exécuté déjà une série d'actions qui s'est traduite par une relative amélioration de l'emploi au cours du VI^e Plan : le plan à court terme de la création d'emplois ou "plan d'urgence" ainsi que le plan à moyen terme (1985-89) de promotion de l'emploi, adopté au cours du Conseil interministériel de juin 1984.

Les projets inscrits au VI^e Plan au titre du plan d'action de la femme connaissent un début d'exécution, surtout ceux relatifs aux activités rémunératrices. Le Copec (Groupe opérationnel permanent d'études et de concertation) poursuit et intensifie la politique d'insertion des jeunes qui connaît de plus en plus de succès à la fois auprès des jeunes ruraux, à en juger par les nombreuses sollicitations dont cet organisme fait l'objet, et auprès des bailleurs de fonds comme la KFW

et le FED.

Ce bilan global, surtout du VI^e Plan, laisse constater quelques disparités au niveau des réalisations des investissements entre les quatre secteurs en raison d'une part de la disponibilité du financement à la veille du VI^e Plan au niveau des secteurs primaire, secondaire et quaternaire, et d'autre part de l'affirmation de l'orientation de ce plan pour la pause dans le domaine des infrastructures de transport en particulier.

Il est cependant hautement positif.

II - ELABORATION DU VII^e PLAN

A) METHODOLOGIE -

Du point de vue méthodologique, le VII^e Plan se caractérise par 4 traits essentiels :

1°) - Le diagnostic macro-économique a été affiné pour mieux rechercher une cohérence entre les contraintes du rééquilibrage financier et les options prioritaires dans le domaine économique et social. La modélisation à l'horizon 1992 (Plan de redressement économique 1982-1992) constitue l'un des outils de cette cohérence.

2°) - La sélectivité des projets de développement résulte des Programmes d'Actions prioritaires qui forment la partie centrale du Plan. Ces programmes ont été expérimentés lors du VI° Plan et leur procédure a été approfondie au point de devenir le coeur même du système d'organisation des projets et de leurs mesures d'accompagnement.

3°) - L'existence de contrats-plans précisant la contribution de certains secteurs nationaux aux priorités dégagées par le plan.

4°) - Le groupe consultatif tenu en décembre 1984, veille, grâce à ses réunions périodiques, à une plus grande adéquation entre les programmes et projets inscrits dans le plan et les concours financiers de l'Extérieur.

5°) - La mise en oeuvre, à compter de l'exercice 1986-87, d'une programmation triennale glissante des investissements planifiés, renforcera l'exécution du plan. Elle permettra de tenir compte des inflexions annuelles de la politique économique et d'instaurer une relation effective entre le plan et le budget annuel de l'Etat. Pour ce faire, les perspectives triennales préparées chaque année en amont de l'établissement de la loi de Finances comprendront :

-le cadrage macro-économique et macro-financier pour les trois années,

- une prévision des ressources financières consolidées disponibles pour l'investissement planifié de la période triennale,

- une prévision sur le cheminement des 21 programmes d'actions prioritaires et sur la réalisation des projets qui leur sont associés.

Le budget triennal des investissements planifiés sera remanié chaque année et servira à l'établissement du budget annuel d'investissement inscrit dans la loi de Finances.

Ce budget ne comprendra que les investissements acquis et certains.

Cette nouvelle méthode de programmation permettra, sans nul doute, un renforcement de la capacité de réalisation des objectifs du VII^e Plan. Son application sera précédée d'une consolidation du système d'évaluation des projets. Dans le même temps, le cadre de la préparation de la loi de Finances sera renforcé pour tenir compte de la nécessité d'une consolidation des ressources de financement et d'un glissement pluriannuel du budget d'investissement.

B) -LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU VII^e PLAN

Elles s'inscrivent dans le cadre de la politique de redressement général entreprise par le gouvernement en vue de réinstaurer un équilibre des comptes économiques afin de réduire la Dépendan-

ce vis-à-vis de l'Extérieur.

Le plan d'ajustement à long terme 1985-92 lui sert de ligne directrice. Il importe, avant d'indiquer les orientations, de rappeler quelques contraintes qui pèsent encore sur notre politique économique. Il s'agit principalement de celles liées à la démographie dont la corrélation avec la croissance économique est évidente. Au regard de l'Etat en effet, cette corrélation pose des problèmes qui se situent au niveau d'un taux d'accroissement naturel de 2,91 ‰ qui correspond à un doublement de la population tous les 24 ans. Ainsi, sur la base de ce taux, notre population est passée de 4 390 000 habitants en 1970 à 5 106 000 en 1976, à 6 478 000 en 1985 et passera à 7 295 000 à l'horizon du VII^e Plan. Cet accroissement résulte des effets combinés d'une baisse de la mortalité et d'une fécondité élevée et quasi stable (le Sénégal a une descendance finale de 7 enfants en moyenne par femme, une des plus élevées d'Afrique). La mauvaise répartition de cette population sur le territoire national demeure liée au déséquilibre de l'espace économique et social qui favorise une urbanisation rapide alimentée par un exode rural persistant.

Les disparités régionales et celles entre villes et campagne sont également remarquables.

Le problème de la population se pose par rapport uniquement, à celui de la production et de la consommation parce que

./..

le Sénégal mesure à sa dimension, son obligation morale et politique d'accroître ses dépenses en investissements sociaux proportionnellement à l'augmentation de sa population.

La démocratie qu'il applique et les Droits de l'Homme qu'il respecte le rend particulièrement sensible aux aspirations des populations concernant la Santé, l'Emploi, les revenus, l'Education, la production, la consommation et j'en passe.

Par bonheur, les mesures démographiques ont été depuis bien longtemps mises en oeuvre : code de la famille, plan d'action de la femme, direction du bien-être familial, mesures dont les effets bénéfiques se font déjà sentir.

Les orientations du VII° Plan en tiennent largement compte.

Les choix qu'il opère se fondent sur la nécessité absolue de réorienter la politique économique et financière du Gouvernement afin de rétablir l'équilibre des comptes économiques.

Voilà la stratégie majeure du VII° Plan, un enjeu de taille qui implique :

1) - que les actions de développement retenues soient compatibles avec les contraintes extérieures,

./..

2) - que l'ajustement s'attaque aux causes conjoncturelles et structurelles des déséquilibres, surtout celles liées aux facteurs institutionnels qui bloquent l'amélioration de la productivité, condition pourtant sine qua non de la création de la richesse nationale. La participation active de tous les agents économiques est ainsi sollicitée, qu'il s'agisse de l'Etat, des entreprises, des producteurs ruraux ou non ou des ménages.

3) - que l'ajustement soit sous-tendu par une politique de répartition des revenus rémunérant en priorité le travail productif tout en étant propice à l'initiative et à la responsabilisation des agents économiques, et à la réduction des disparités régionales. Le VII^e Plan précise ainsi le cheminement réaliste de la société sénégalaise vers l'horizon 2000 et confirme son option fondamentale et irréversible : le socialisme démocratique.

Des choix clairs du VII^e Plan découlent un train de mesures définissant précisément les orientations du VII^e Plan. Il convient tout d'abord que notre pays parvienne à être moins dépendant économiquement et financièrement vis-à-vis de l'Extérieur. Son action devra donc dans ce domaine, porter sur l'amélioration de sa balance commerciale. C'est déterminant. Il s'agira de réduire les importations façon notoire en mettant l'accent sur les projets de développement à faible contenu en importation ou de substitution, de réduire les achats de biens de consommation étrangers le riz notamment. Parallèlement, il donnera un "coup de fouet" aux exportations en s'efforçant de profiter

de ses avantages en matière de pêche et de tourisme. Les produits chimiques (ICS), agricoles (coton), pétroliers et le ciment devront également faire l'objet d'efforts dans ce sens.

Sur le plan financier, l'on s'en doute, le handicap presque insupportable, est notre dette extérieure que nous devons à tout prix réduire. L'assainissement des finances publiques pour dégager une épargne budgétaire, la participation plus grande des capitaux privés, l'accroissement de l'autofinancement des entreprises constituent des mesures de nature à diminuer notre endettement, je veux dire notre vulnérabilité.

Le Développement de tout l'appareil national de production sera le deuxième axe de l'action du Gouvernement. Aussi, choisira-t-il de promouvoir les projets sectoriels productifs et ceux qui seront à même de favoriser la mise en oeuvre d'actions prioritaires.

La création du maximum de valeur ajoutée sera un critère important de ces projets, car, répétons-le, le développement passe nécessairement par un processus d'accumulation de capital basé sur des activités endogènes, ^à hauts coefficients de valeur ajoutée et d'emplois. Les déboires auxquels nous a conduit la culture de l'arachide nous incitent suffisamment à la diversification de nos ressources.

En ce qui concerne le secteur vivrier, l'autosuffisance alimentaire constituera un objectif primordial et la couverture

des besoins devra passer de 60 % en 1970-1984 à 80 % à l'horizon de l'an 2000. Les perspectives de développement des cultures fluviales grâce aux prix incitateurs pratiqués et des cultures irriguées dépendant des nouveaux aménagements, autorisent tout espoir.

La définition d'une politique industrielle qui est en cours, précisera le rôle de l'Etat face aux initiatives privées nationales et étrangères, ainsi que la place réelle du secteur secondaire dans la reconstitution des bases ^{d'un} développement plus intégré et plus autonome.

Le troisième domaine sur lequel l'Etat mettra l'accent concernera la relance des activités en milieu rural, grâce à un budget d'équipement plus favorable au monde rural, c'est-à-dire permettant la ~~satisfaction~~ de ses besoins essentiels.

Ainsi, le VII^e Plan qui s'engage dans trois directions principales, à savoir la réduction de ^{la} dépendance extérieure, le développement harmonieux de la production et le redéploiement des activités régionales, s'appuiera sur des programmes prioritaires, support des moyens d'intervention de l'Etat.

Ces programmes, au nombre de vingt et un (21) annexés au présent rapport, régleront la localisation sectorielle des actions de développement mais surtout la cohérence de notre politique économique et financière globale. C'est pourquoi, il importe d'analyser

./..

brièvement leur contenu, leurs critères de sélection et leur présentation.

Les programmes d'actions prioritaires sont les leviers principaux de la mise en oeuvre des orientations stratégiques de l'Etat. C'est une continuité de l'expérience du VI^e Plan. La méthode vise à rendre plus sélectives les actions en réunissant celles qui participent le plus à la réalisation des grands objectifs dans un nombre réduit de programmes. Elle vise aussi à accroître le niveau d'efficacité du plan en concentrant l'effort sur les grandes priorités du Gouvernement et à instaurer une liaison Plan-Budget.

Chaque programme couvre un domaine précis au sein duquel le VII^e Plan entend faire jouer la disposition de l'Etat contribuant à la reconstitution des bases économiques de la croissance et au redressement économique.

Gestion : chaque programme prioritaire comprend :

- un objectif central exprimé de façon claire,
- des sous-programmes explicitant cet objectif,
- des indicateurs-cibles permettant d'évaluer les performances du programme,
- des projets d'investissements rattachés à un programme prioritaire sont considérés comme projets majeurs du VII^e Plan,
- une enveloppe financière.

- Sélection - Les FAP ont été élaborés par comité dirigé par la direction de la planification à partir des conseils interministériels et des travaux des commissions de planification.

Les projets retenus bénéficient de la plus grande attention en ce qui concerne l'évaluation technico-économique et la mobilisation des sources de financement.

- Présentation - Les FAP sont au nombre de vingt et un. Certains d'entre eux ont une orientation sectorielle, d'autres une orientation intersectorielle. L'ordre des FAP est indifférent, tous les programmes étant également prioritaires. Ils serviront, à compter de l'exercice 1986-1987 d'instruments principaux à la programmation triennale glissante des investissements planifiés.

C) - FINANCEMENT DU VII^e PLAN

Les investissements du plan nécessaires à la réalisation d'une croissance de 3,2 % en termes réels, seront de l'ordre de 645 milliards de francs cfa, en francs constants de 1985 sur la période de 1985-1989.

La programmation financière qui nous est indiquée dans le plan n'était cependant qu'indicative, c'est-à-dire qu'elle n'inté-

./..

tègre point certains grands projets pour lesquels les décisions de principe ne sont pas encore arrêtées. Cependant, les financements externes acquis pour les projets retenus s'élèvent à 240 milliards disponibles, dont la moitié pour le secteur primaire. Les prochaines réunions avec les bailleurs de fonds à partir du mois de juillet, permettront d'affiner cette programmation.

De plus, l'application effective de la programmation triennale glissante des investissements, en fonction des ressources disponibles internes comme externes de l'état d'avancement des projets en cours et du cadrage macro financier débouchera sur la précision du calendrier effectif de réalisation des projets.

Compte tenu donc des contraintes financières du programme d'ajustement à moyen terme, de financement, l'enveloppe globale de 645 milliards se répartira de la façon suivante :

- 226 milliards sur financement interne, soit 35 %,
- 419 milliards sur financement externe, soit 65 % dont 67 milliards de dons attendus, 331 milliards de prêts nécessaires et 21 milliards d'investissements directs.

L'Etat ne devrait s'engager conformément aux prévisions du plan d'ajustement qu'à hauteur de 160 milliards dont 55 sur financement interne du budget national d'équipement et 104 sur financement extérieur dont 42 de dons attendus. Les entreprises publiques et établissements para-publics financeront 245 milliards. Les entreprises privées participeront pour 240 milliards traduisant ainsi l'application

de la nouvelle politique du Gouvernement dans la responsabilisation du secteur privé et le désengagement de l'Etat dans certains secteurs économiques (moins d'Etat). Le secteur public ne représente plus que 63 % du total des investissements au cours du VII° Plan contre 71 % au plan précédent.

Les principaux résultats attendus en 1989 se résument ainsi :

1°) - 3, 2 % de croissance économique

dont :

4, 1 % du secteur primaire

4, 1 % du secteur secondaire

3, 3 % du secteur tertiaire

2°) - réduction du taux de dépendance de l'économie sénégalaise de 9, 4 % à 5, 1 % ;

3°) - augmentation du taux d'épargne intérieure de 6, 2 % à 8, 9 % ;

4°) - maintien du service de la dette à l'horizon du VII° Plan à un niveau compatible avec nos recettes d'exportation en biens et en services.

Nous retrouvons la ligne du programme d'action à moyen et long termes adopté par le Gouvernement.

Après l'exposé des motifs du projet de loi présenté par Monsieur le Ministre du Plan et de la Coopération, se sont installés les débats, d'abord sur le plan général (Tome I), puis sectoriel. Nous vous présentons ci-après le résumé de ces discussions.

A) Débat général -

Les observations, interrogations et suggestions de vos commissaires, nombreuses et variées, seront regroupées pour la commodité de leur relation, par centre d'intérêt tout comme du reste, les réponses qui leur ont été apportées par le représentant du Gouvernement.

- Dans la présentation du bilan du VI^e Plan, vos commissaires ont relevé que le taux de réalisation de 70 % indiqué par Monsieur le Ministre, se rapportait au plan réajusté et non à ses inscriptions initiales, ce qui rend malaisée l'appréciation de ses résultats.

- Le diagnostic de notre économie, réalisé dans les documents du VII^e Plan, demeure réaliste et met en exergue les aléas susceptibles d'en entraver l'exécution. Les 21 (Vingt et un) projets prioritaires ont été établis sans aucune indication précise de "priorité" entre eux. Mais l'on constate, de l'avis des députés, que le secteur primaire doit tout de même recevoir la "priorité", car sa population représente 75 % des effectifs quand il ne contribue que pour 20 % au P.I.B. Aussi les membres de votre intercommission proposent-ils qu'une attention particulière soit accordée à ce secteur qui devra désormais se con-

cevoir au sens large, intégrant les productions végétales, animales et halieutiques, ainsi que l'hydraulique rurale. Ce secteur demeure encore la base de la promotion de l'économie nationale (surtout pour l'autosuffisance alimentaire).

- Le dépôt tardif des documents pourtant très volumineux du VII^e Plan à l'Assemblée nationale, n'a laissé qu'un délai trop court aux députés pour procéder à leur étude sérieuse et approfondie afin d'apporter, durant leur examen, la contribution positive attendue d'eux. Le Conseil économique et social avait, du reste, formulé la même observation.

- Les plans régionaux ont semblé être d'une inégale valeur aux membres de votre intercommission, qui se sont demandé si les personnels des différentes cellules de planification régionale ont reçu la même formation ou s'ils disposaient des mêmes outils de travail. Cette interrogation est amenée par la disparité relevée entre ces différents plans régionaux qu'il convient, par delà l'aspect technique, d'harmoniser. Les élus en auront alors la même compréhension.

L'on s'interroge également sur les chances de réalisation de ces plans régionaux, compte tenu de l'existence du plan national et des programmes d'Actions prioritaires.

- L'enveloppe du VII^e Flan évaluée à 645 milliards n'intègre pas certains grands projets dont il serait indiqué de savoir la répercussion sur le schéma d'investissement et sur les différents ratios. Le Secrétariat d'Etat à la Décentralisation vient de présenter la requête de l'Association des Maires du Sénégal, synthèse d'un ensemble de projets d'un coût évalué à 53 milliards. La redéfinition plus précise de ces projets permettra de les intégrer au VII^e Flan car ils retiennent l'attention du Président de la République et du Président du Conseil économique et social.

- On note que le secteur quaternaire, qui, par définition, n'est pas productif, a réalisé la meilleure performance avec un taux d'exécution de 93 % des prévisions alors que l'orientation était de privilégier les secteurs productifs.

- La grande innovation du VII^e Flan réside dans la responsabilisation du secteur privé dont l'enveloppe prévisionnelle des investissements atteint 245 milliards. Le Gouvernement devra dégager les moyens nécessaires afin de permettre à ce secteur de s'acquitter convenablement de cette nouvelle mission. C'est dans ce sens que le Conseil économique et social avait proposé la création et la mise en place d'une structure financière chargée de la promotion des opérateurs économiques.

- La réorientation de la consommation interne passera nécessairement par la vulgarisation des résultats de la recherche, surtout de l'ITA. Ce qui aidera à atteindre l'objectif de l'autosuffisance alimentaire, donc de réduire notre vulnérabilité et notre dépendance vis-à-vis de l'Extérieur.

La programmation triennale glissante vient compléter l'évolution remarquable de notre planification. Certains commissaires se sont cependant montrés sceptiques quant à son apport et son efficacité.

- Dans les orientations du VII^e Plan, il est recherché l'accroissement des exportations à propos duquel beaucoup de difficultés naissent. Celles-ci seront relatives aux produits industriels qui manquent de compétitivité. Alors, comment va-t-on promouvoir les exportations? Dans le même ordre d'idée, l'accroissement de l'épargne des ménages est prévue alors que la tendance actuelle est à la baisse.

- L'ensemble des commissaires présents à l'inter-commission s'accorde à reconnaître et à approuver la justesse de la priorité accordée au secteur rural, mais s'inquiète de la baisse des revenus qu'on y relève.

La décennie 1972-1982 avait été significative de cette baisse malgré les efforts importants que l'Etat y avait consenti pendant cette période (consommation d'engrais, matériel agricole, subvention). La vérité des prix que le Gouvernement compte désormais pratiquer en milieu rural semble difficilement conciliable avec le souci de mettre à la disposition des promoteurs des "intrants" à bas prix. Cette vérité des prix rendant peu accessibles les intrants, risque d'entraîner une baisse importante de la production et du revenu moyen en milieu rural.

- La politique industrielle de notre pays a toujours paru solide et bien conçue et pourtant le VII^e Plan pose le principe de

la définition en cours d'une nouvelle politique industrielle.

- Le VII^e Flan, comme le VI^e, retient un taux de croissance de 3 % environ qui équivaut au ~~croît~~ **croît** démographique. Les contraintes évoquées quant aux investissements et leurs rendements autorisent-elles ce taux de croissance proposé ?

- La pause observée dans la réalisation des routes est en opposition avec le souci constant du VII^e Flan de favoriser les projets productifs. En effet, les besoins et la nécessité des relations internationales obligent les Etats à concevoir et à exécuter des programmes internationaux de communication le plus souvent pour bénéficier des marchés étrangers. C'est bien le cas du Sénégal qui doit tirer avantage du marché de la CEDEAO .

Beaucoup d'Etats pensent à cette politique qui facilite leur approvisionnement. Que signifierait la pause dans la réalisation de telles routes ?

- La cession d'actifs étrangers aux nationaux pose le problème plus général de la sénégalisation. Son objectif est de permettre à des nationaux sénégalais de racheter des actifs détenus par les étrangers. A cet effet, la Banque **Centrale** avait ouvert un crédit au profit des opérateurs économiques ; malheureusement, ce crédit n'a pas été utilisé. Aucun cas de rachat par un Sénégalais n'a été noté.

Pourtant le problème conserve une importance capitale.

-L'autosuffisance alimentaire devrait être une priorité du VII^e Plan surtout pour le riz dont la production semble d'ailleurs limitée. Les 240.000 ha aménageables grâce aux barrages de Diama et de Manantali permettraient pourtant de développer cette culture. Des contraintes techniques ou financiers s'y opposent-elles ?

Monsieur le Président,
Mes chers Collègues,

Ce sont là les remarques et suggestions essentielles que vos commissaires ont formulées à la faveur du débat général en intercommission.

Nous tenterons de vous présenter les réponses et précisions de Monsieur le Ministre du Plan et de la Coopération à nos questions et observations.

- A propos du taux de réalisation du VI^e Plan initial, Monsieur le Ministre indiquera que le coût de 464 milliards est passé à 550 milliards après réajustement. Le taux de réalisation par rapport à l'estimation initiale serait de 98 %.

- Le degré de priorité dans les programmes d'Actions prioritaires: dans le VII^e Plan 21 (Vingt et un) projets seulement ont été jugés comme prioritaires. Pour ces projets, un effort particulier

./..

sera fait pour trouver les financements, préparer les dossiers et exécuter les actions visées. L'accent sera évidemment mis sur les secteurs productifs et sur les secteurs d'appui aux secteurs productifs.

Dès qu'il existera un potentiel d'accroissement de la production, l'Etat y concentrera les investissements afin d'éviter de mettre un financement coûteux dans un secteur qui ne permet point cet accroissement.

En ce qui concerne les secteurs qui ne sont ni productifs ni secteurs d'appui, l'Etat n'y investira point l'argent nouveau.

Dans le secteur primaire, se localisent 7 des 21 programmes prioritaires. Ce qui dénote la surpriorité réservée à ce secteur dont les investissements prévus au VII^e Plan atteignent 232,5 milliards soit 31 % de l'enveloppe globale. Et même si les 75 % de notre population ne participent que pour 25 % au FIE, le devoir social, moral et politique de l'Etat est de mettre l'accent sur l'investissement le plus important en faveur de cette population. Il reste que le secteur industriel est lui-même tributaire du secteur primaire ; si les récoltes sont faibles, les unités industrielles ne trouveront pas de matières premières.

Les FAF demeurent des projets nationaux importants, implantés sur l'ensemble du territoire national avec des effets directs ou indirects sur les villes, communes ou communautés rurales sur lesquelles ils s'appuient.

./...

- Le dépôt des documents du VII^e Flan pourrait intervenir un mois avant la session de l'Assemblée nationale, c'est du moins le souhait de l'Etat et surtout du ministère du Flan. Il est permis néanmoins de penser que le retard pourrait être évité par une bonne coordination du calendrier des activités nationales.

- Les plans régionaux : les parlementaires sont toujours conviés aux CRD spéciaux qui se tiennent sur la planification. Ils y assistent rarement.

Les agents des cellules régionales de planification reçoivent la même formation et ont tous le même niveau de qualification. La différence notée dans le contenu des documents proviendrait de la disponibilité ou non des statistiques ou des ressources.

La chance de réalisation des plans régionaux réside dans la rapidité avec laquelle les idées de projets qu'ils contiennent seront transformées en projets "bancables", et de leur conformité aux orientations du VII^e Flan.

La diligence et la qualité des dossiers présentés seront les critères essentiels de leur présentation aux bailleurs de fonds dont les réunions se tiennent tous les 3 mois. Pour citer un exemple, le plan de modernisation des télécommunications de 30 milliards et le plan de modernisation de l'énergie qui sera présenté en juillet (10 - 12).

./..

Monsieur le Président de la République vient, au demeurant de donner des instructions visant la mise au point d'une politique d'aménagement du Territoire. Le programme de travail devait être présenté le 30 juin. Ce programme sera l'occasion de corriger certaines disparités. Les 10 plans régionaux mobiliseront un investissement de 17 milliards dont 1/3 va aux communes et les 2/3 aux collectivités locales.

- La requête de l'Association des Maires du Sénégal portait sur 50 milliards qui devaient être inclus au projet du VII^e Plan. Le Chef de l'Etat a demandé au Ministre du Plan et de la Coopération de la prendre en compte. Il est convenu d'inscrire pour mémoire l'enveloppe prévue, de la prendre en considération à l'occasion des différentes étapes de la préparation du VII^e Plan : réajustement, réunions avec les bailleurs de fonds. Mais le handicap qui pèse sur la requête des Maires reste la formulation du dossier car, pour le moment, il ne s'agit que d'idées de projets devant ultérieurement faire l'objet de dossiers véritables à soumettre au Ministère du Plan.

Le taux de réalisation de 93 % du quaternaire est dû à des investissements nouveaux importants dans l'enseignement supérieur : Ecole supérieure de gestion, les lycées de Diourbel et Kaolack.

Le rachat des actifs par les nationaux. En effet, les pays de l'UMCA ont convenu que la Banque Centrale étudie des projets

du genre pour mettre un financement conséquent à la disposition des nationaux afin de leur donner les possibilités de rachat des installations que les étrangers céderaient. Mais l'obstacle majeur à la réalisation de ce projet a été que les nationaux ne disposaient même pas du minimum de fonds propres indispensables à ces rachats. La promotion des PME se heurte d'ailleurs à des difficultés de même nature. C'est pourquoi, le Gouvernement étudie la question dans la perspective d'un abaissement du plafond des fonds propres exigés.

- La réorientation de la consommation intérieure : le dégagement d'une épargne nationale est à ce prix. La super-consommation urbaine entame sérieusement cette épargne. La contribution de notre budget national à la réalisation des investissements est tombée de 31 à 11 %. La consommation privilégiera les productions nationales au détriment de ceux importés.

C'est dans ce cadre que les résultats de la recherche (ITA) pourront être industrialisés.

La programmation triennale glissante : elle améliore la méthodologie du VII^e Plan et prévoit des investissements planifiés sur un horizon mobile qui couvrira à terme une période de 3 ans. Les perspectives triennales préparées avant la loi de Finances comportent trois éléments : le cadrage macro-économique, les ressources financières et une prévision sur le cheminement des PAF et des projets qui leur sont

./..

associés. Elle renforce la capacité de réalisation du plan.

- Le manque de compétitivité des produits industriels :
il importe de rappeler que la politique industrielle doit connaître une nouvelle définition qui est en cours. Elle comportera des mesures d'incitation industrielle, d'ordre fiscal par exemple, qui pourront rendre nos produits plus compétitifs, donc susceptibles d'être exportés. L'épargne des ménages sera également encouragée.

- La vérité des prix : la nouvelle politique agricole tend en effet à la vérité des prix. Les "intrants" sont désormais vendus aux paysans aux prix coûtants. Cependant, la communauté internationale accepte d'aider encore le paysan pendant une période transitoire, le temps que la réforme s'expérimente. Après cette période, l'engrais devra être payé à son prix réel. L'Etat sénégalais ne peut plus accroître ses dettes en épongeant celles des paysans ou en leur accordant continuellement des subventions.

Dès que les productions agricoles seront payées à leurs nouveaux prix, la vérité des prix s'appliquera.

- Les projets nationaux non encore adoptés : le plus important de ces projets est Miferso (Mines de fer du Sénégal-Coriental) et Tourbe.

./...

Il en existe d'autres. Leur adoption par les bailleurs de fonds se heurte à la qualité des dossiers mais non sur l'opportunité de leur exécution. La Banque Mondiale considère qu'il n'est point prudent que notre pays s'engage dans le projet d'exploitation du minerai de fer prévue en 1989, compte tenu des mauvaises perspectives de ce produit sur le marché international. Cet organisme pense que d'autres priorités comme la réalisation des barrages assaillent notre pays. Les discussions se poursuivent. Quoiqu'il en soit, certains aspects de ce projet seront réalisés : modernisation du chemin de fer, le pont de Bargny. De même, le projet Tourbe n'est pas adopté car les investissements qui seraient nécessaires pour faire la Centrale de la Tourbe seraient équivalents au coût d'un projet qui tirerait l'électricité de Manantali jusqu'à Dakar. Cette solution favorise une source renouvelable (l'eau).

- Les routes internationales : la pause observée dans la construction des routes n'est pas absolue. Il existe un certain nombre de projets d'axes routiers entre notre pays et ses voisins, pour des raisons économiques et politiques.

- L'autosuffisance en riz : les quantités de riz nécessaires à notre consommation devront être produites sur les 240.000 ha que le barrage de Diama rendra à l'agriculture. Il s'y ajoutera 210.000 ha permis par les aménagements réalisés au Sud du pays (en Casamance notamment), soit 450.000 ha rizicultivables. Mais les investissements ont été nécessaires pour faire les barrages ; il en faudra également pour réaliser les aménagements et produire les céréales de toutes sortes de façon rentable. Si ces financements sont disponibles il existe un program-

./..

me d'investissement. Les aménagements sur le Fleuve ne peuvent permettre d'atteindre l'autosuffisance alimentaire.

Le croît démographique à l'horizon 2025 empêchera aussi d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. Les besoins ne pourront être couverts en 2025 qu'à hauteur de 90 %.

B) Le débat sectoriel

En ce qui concerne l'examen des différents secteurs, Monsieur le Ministre a fait un exposé introductif, les présentant tour à tour. Cet exposé rappelle le bilan du secteur, précise les orientations et indique les programmes qui y sont prévus.

1°) - Le Secteur primaire

Au terme du VI^e Plan, les investissements réalisés pour l'ensemble du secteur primaire s'élèvent à 103 milliards de francs cfa sur un coût réajusté de 140 milliards, dont :

- 53 milliards pour l'Agriculture, soit 86 % de taux d'exécution,
- 7 milliards pour l'Elevage, soit 69 %,
- 10,6 milliards pour la Pêche, soit 73 %,
- 9,5 milliards pour les Eaux et Forêts, soit 66 %,
- 22,6 milliards pour l'Hydraulique, soit un taux d'exécution de 54 %.

./..

Globalement, le taux d'exécution financière du secteur primaire au cours du VI^e Plan s'élève à 70 %.

Les orientations du secteur insistent sur la persistance de la sécheresse, la croissance démographique, la désertification et la situation économique et financière qui ont conduit à une redéfinition de notre politique en matière de développement rural. Pour ce secteur, les grandes orientations ont été définies dans la nouvelle politique agricole. Celle-ci s'articule autour des axes suivants :

- responsabilisation plus poussée des opérateurs économiques et groupements du monde rural.

- relance de la production agricole afin d'accroître nos exportations et de réduire notre déficit vivrier.

- L'accroissement du niveau de vie du monde rural par une politique de prix rémunérateurs et la sécurisation des revenus agricoles.

En matière d'élevage, le VII^e Plan poursuivra les efforts engagés en renforçant notre politique de stratification zonale, en intensifiant la production par une valorisation des sous-produits agro-industriels. Le petit élevage sera encouragé en favorisant l'intégration agro-pastorale et en soutenant la politique de santé animale.

Quant à la Pêche maritime, les grandes orientations visent la redynamisation de la pêche artisanale par la transformation artisanale, la mise en place d'équipements utiles et l'organisation de la commercialisation. La pêche industrielle connaîtra un accroissement de sa production, l'organisation et le développement des activités et le rééquilibrage de la balance commerciale.

La lutte contre la désertification s'organisera autour des thèmes suivants : conservation et gestion des associations biotiques et protection contre les feux de brousse ; accroissement des pôles verts et de la foresterie dans les collectivités rurales et soutien des actions populaires de reboisement.

Dans le domaine hydraulique enfin, avec la réalisation des barrages sur le Fleuve Sénégal, l'accent sera mis sur des programmes d'aménagements hydro-agricoles dans cette zone. Pour l'alimentation en eau des populations rurales, les efforts entrepris seront poursuivis : consolider notre patrimoine hydraulique par la maintenance et l'entretien des équipements.

Les investissements du secteur primaire retenus dans le VII^e Plan se chiffrent à 232, 631 milliards en francs cfa, soit un accroissement de 56 % par rapport à l'enveloppe du plan précédent.

Ces investissements confirment ainsi le rôle prépondérant de ce secteur dans l'économie et aident à la réalisation des

objectifs d'autosuffisance alimentaire, de lutte contre la désertification et la maîtrise de l'eau.

Cette enveloppe se répartit comme ci-après :

- 106,6 milliards pour les productions végétales,
- 12 milliards pour l'Elevage
- 38 milliards pour la Pêche
- 28,1 milliards pour les Eaux et Forêts
- 47,8 milliards pour l'Hydraulique rurale et agricole.

Un financement de 120 milliards, soit 52 % de l'enveloppe globale du secteur est déjà acquis.

Les discussions qui se sont instaurées ont principalement porté sur les points suivants :

a) L'Elevage . A propos des productions végétales, il semble aisé de relever que l'accent a été toujours mis sur les cultures vivrières, surtout céréalières, du fait de leur incidence sur l'autosuffisance alimentaire. L'alimentation du bétail doit désormais être prise en considération.

Mais les usines de fabrication d'aliments-bétail se soucient très peu du développement de l'élevage et travaillent encore selon les méthodes occidentales. Leurs produits sont inaccessibles à l'éleveur. La production céréalière doit s'accroître afin de dégager

./..

un disponible suffisant pour le bétail. A la limite, de petites unités industrielles installées au niveau du monde rural permettraient à l'éleveur de fabriquer lui-même l'aliment nécessaire à ses animaux. Il reste que la nouvelle politique agricole récemment mise en oeuvre sous estime l'élevage et Monsieur le Président de la République vient de donner des instructions tendant à insérer dans cette nouvelle politique le volet Elevage.

L'enveloppe financière de 12 milliards réservée à ce sous-secteur 232 milliards du secteur, paraît proprement dérisoire, eu égard à l'importance que revêt l'élevage. La diversification des productions est elle-même inexistante.

C'est pour toutes ces raisons qu'il importe de mettre en oeuvre, de manière intégrale, la politique visant :

- la transformation de l'Elevage traditionnel en élevage naisseur.
- le réélevage (seul le ranch de Doli le pratique à l'heure actuelle).

L'embouche intensive qui malheureusement demeure encore au stade expérimental, il pourrait pourtant être réalisé par les opérateurs économiques susceptibles d'intervenir à la suite de la SODESF. Au sujet de l'Elevage, certains commissaires pensent également que notre pays ne peut continuer à pratiquer un élevage extensif et qu'il gagnerait à s'orienter vers un élevage de boucherie.

La production et l'écoulement doivent prendre le pas sur la préservation d'un capital improductif. La sédentarisation l'éleveur et le développement des cultures fourragères sont à ce prix.

Les relations de notre pays avec ses voisins restent marquées, au grand regret de vos commissaires, par un envahissement presque intolérable des pâturages sénégalais par des animaux de ces pays (des dromadaires en particulier). Unaniment, les membres de l'intercommission proposent au Gouvernement de limiter l'entrée de ces animaux sur le territoire national.

b) - Les productions maraîchères et fruitières

Votre intercommission a particulièrement insisté sur l'importance de ces productions. Le très peu d'intérêt que lui consacre présentement le VII^e Plan se traduit dans une enveloppe financière de 2,2 milliards environ pour la zone hors Niayes. Ce sous-secteur fait figure de parent pauvre et les statistiques qui retiennent une production légumière de 8000 T/an sont ^{bien} / en deça de la réalité même si le plan d'organisation de la production les situe à 400.000 T pour toute la durée du VII^e Plan. Le plus important pour ce sous-secteur, pensent vos commissaires, serait la mise en place d'un dispositif de stockage, de conservation et d'évacuation rapide en cas de production importante.

Le maraîchage, culture riche, peut être considéré comme la voie royale de l'autosuffisance alimentaire.

./..

Rappelons que 200.000 T seulement de légumes équivalent à 1 million de tonnes d'arachides.

Trois questions ponctuelles importantes :

- L'entrée de l'Espagne et du Portugal dans le Marché Commun Européen aura-t-elle une répercussion quelconque sur notre production maraîchère ?

- A la suite de la visite du Chef de l'Etat en Tunisie, une usine de jus de fruits devait être construite en Casamance. Cù en est le projet ?

- La zone de Dakar peut-elle être transformée en zone de production pour cesser d'être considérée comme une zone de consommation ?

c) La pêche

Les activités liées à ce secteur méritent d'être prioritaires.

La pêche artisanale compte le plus d'effectifs, tous des Sénégalais, et ne conduit pas à la destruction des richesses halieutiques comme la pêche industrielle. Elle doit donc recevoir notre préférence.

La pêche continentale doit être mieux organisée. Vos commissaires ont également longuement débattu du problème

./..

du ravitaillement en produits de la mer de la zone rurale qui reste une action à mener malgré les chaînes de froid mises en place mais encore insuffisantes. Le constat fait de la fermeture des usines de transformation des produits de la pêche à la suite des difficultés de tous ordres (factures d'électricité, insuffisance de fond pose le problème de leur concentration sous forme de grandes unités de production plus capables de résister en cas de crise du secteur.

L'armement obsolète pourrait également être remplacé.

La réalisation du port de pêche de Kafountine en Casamance devrait pouvoir intervenir au cours du VII^e Plan. Les accords de pêche ne favorisent pas toujours notre pays dont les ressortissants subissent de mauvais traitements qui ne sont point en rapport avec les avantages qu'il s^s réserve^{nt} aux pêcheurs étrangers. La question mérite étude.

d) - L'hydraulique

La première remarque faite par vos commissaires dans ce sous - secteur a été la mauvaise exécution du VI^e Plan, surtout du plan d'urgence de l'hydraulique : 50 % environ des prévisions, car pour un objectif de 317 forages, seulement 172 ont été réalisés. Même le VII^e Plan doit marquer une pause dans la réalisation de nouveaux forages au profit de la maintenance et de l'entretien de l'existant : il

./..

importe d'exécuter ce qui avait été déjà programmé et qui correspondait à des besoins réellement exprimés de nos populations ; surtout dans une région comme celle de Louga où les points d'eau sont encore rares.

Dans quelle mesure le VII^e Plan est-il impliqué dans la réalisation du canal du Cayor ?

e) - Les Eaux et Forêts

Les efforts du Gouvernement dans ce domaine autorisent tout espoir, mais le bilan de l'action populaire de reboisement est-il positif ? La solution radicale pour lutter contre la désertification résiderait peut-être ^{dans} / l'arrêt des coupes et la promotion systématique de l'utilisation du gaz.

f) - Les barrages

Les discussions en ce qui les concerne ont été longues et fructueuses. Vos commissaires se sont en effet inquiétés de leur incidence sur l'autosuffisance alimentaire. Pourront-ils l'assurer réellement ? Car le VII^e Plan semble à bien des égards privilégier le court terme.

Le coût des aménagements jugé trop élevé (3 millions/ha) impose qu'une planification de l'après-barrage soit d'ores et déjà conçue pour éviter une occupation anarchique des parcelles tant convoitées.

./..

Les barrages qui ne sont pas seulement localisés sur le Fleuve-Sénégal, mais aussi dans la région Sud du pays constituent pourtant une solution salubre tant ils permettent de développer les cultures irriguées. Ils peuvent être complétés par la réalisation de digue-barrages comme en Casamance, pour lutter contre la remontée du sel et rendre possible la riziculture et la reforestation sur des terres jusqu'ici hostiles.

Les effets de tels aménagements sur l'environnement peuvent être perçus dans la région du barrage de l'Anambé, qui renaît à présent et retrouve ses aspects d'antan au grand bonheur des populations reconnaissantes au Gouvernement. Il faut aussi se rappeler le bel exemple des paysans de Samine qui doit être médité et suivi par les populations.

En ce qui concerne la S.A.E.D., les objectifs visent à réaliser 10.000 ha de périmètres nouveaux. Les coûts actuels d'aménagements très élevés (3 millions à l'ha) doivent inciter à impliquer davantage le secteur privé afin de trouver des techniques moins onéreuses d'une part, et de l'autre de réduire les charges de l'Etat. En tout état de cause, les moyens financiers prévus sont trop faibles par rapport aux objectifs.

L'aménagement général prévu sur le Fleuve Sénégal devra prendre en compte l'existence des communautés rurales, dont l'association à toutes les actions, surtout à celle relative à la distribu-

tion des terres aménagées, est souhaitable pour éviter leur accaparement par les sociétés d'interventions.

g) - Les cultures pluviales

La certitude que les barrages ne pourront point résoudre totalement la question de l'autosuffisance alimentaire donne un regain certain aux cultures pluviales et de décrue. Elles peuvent constituer un appoint appréciable. Le cas de la SODEVA incite cependant à la prudence : cette société qui encadre le bassin arachidier connaît de sérieuses difficultés fortement ressenties en milieu rural. Son action porte sur 75 % des terres cultivées, 62 % de la population rurale. Sa zone d'intervention est capitale pour le développement du pays. Les prévisions du VII^e Plan pour cette société restent très faibles, 8,5 milliards dont 5,3 pour la zone FIDA de Louga.

h) - L'évolution climatique

Cette évolution soulève des inquiétudes quant à l'avenir de notre agriculture :

- dans le nord du pays où il pleuvait environ 300 mm, les pertes portent sur 100 mm ,
- dans le centre où il pleuvait 500 mm, les pertes font 200 mm.

Cette évolution défavorable est considérée comme le facteur de perturbation le plus important car la plupart de nos varié-

./..

tés culturales ne sont plus adaptées. Il importe dès lors de repenser la politique semencière qui mériterait d'être érigée en Programme d'Action Prioritaire (FAP). Le besoin de préserver le capital semencier arachide fait naître des préoccupations de même ordre.

La dégradation des sols dans le Nord, le Centre et le Sud du pays au moment où le VII^e Plan retient la relance de la production agricole, mérite de ce fait de figurer parmi les FAP.

Les réponses ci-dessous faites par le représentant de l'exécutif aux interrogations et observations des commissaires ont été claires et satisfaisantes.

- Les productions végétales : la relance de la production végétale vise à contribuer à l'alimentation du bétail. Aussi, le programme maïs se fixe-t-il à 22.000 tonnes la production. L'intégration agro-pastorale sera renforcée par la mise en place d'exploitations agricoles utilisant à la fois l'animal et ses produits, tout en produisant du fourrage pour le bétail. Le programme céréalier qui se met au point, sera un outil de la nouvelle politique agricole.

- Les investissements concernant l'élevage portent sur 12 milliards d'investissements directs. Ce ne sont donc pas les seuls retenus pour le sous-secteur. En matière d'élevage, l'action importante se situe au niveau du producteur.

- Faiblesse des efforts pour le maraîchage : la réduc-

tion de l'enveloppe consacrée au maraîchage résulte des orientations du Gouvernement qui entend se désengager de ce secteur pour responsabiliser davantage les maraîchers. C'est le but visé par le projet de création d'une société technico-commerciale pour réaliser les objectifs du VII^e Plan dans ce domaine. Il existe un plan directeur du maraîchage qui sera suivi de celui des transports.

- La Fêche - Les relations liant le Sénégal à d'autres pays ne favorisent pas les pêcheurs sénégalais. Ils ne tirent pas de contrepartie dans les accords de pêche liant le Sénégal à certains pays voisins. Le problème sera soumis au ministère compétent pour la recherche d'une solution heureuse.

- L'après-barrage - La politique de l'après-barrage qui est en train d'être définie, honore le Sénégal, son promoteur. Notre pays a eu en effet l'initiative de la convocation au sein de l'OMVS pour sensibiliser les différents pays à ce problème. Dans la perspective des barrages, les questions qui nous sollicitent, concernent les cultures dans la vallée, les différentes spéculations à mettre en place, les activités en amont ou en aval de la production, les industries de transformation. Les préoccupations de produire les moyens de valoriser la production appellent d'emblée la nécessité de la planification des aménagements dont le rythme mérite d'être synchronisé avec l'évolution démographique, les objectifs de l'autosuffisance alimentaire et le remboursement des financements prêtés. L'étude définira également les rapports entre les populations installées sur place, utilisant donc les aménagements et les sociétés d'intervention. Quoiqu'il en soit, l'attribution des par-

./...

celles aménagées se fera avec le concours des communautés rurales. Le traitement des zones sera différent selon qu'il s'agisse de la haute ou de la moyenne ou de la basse vallée du Fleuve-Sénégal. La population autochtone aura la priorité.

Dans la zone Dagana - Matam, les possibilités sont très limitées pour l'installation de sociétés d'intervention ou de populations non originaires de la région. Dans la zone Diama-Dagana, le peuplement sera encouragé et des Sénégalais pourront installer de petites et moyennes entreprises et même de grandes unités industrielles.

La réflexion sur l'ensemble de cette politique se poursuit.

- Les coûts élevés des aménagements : les coûts tournent autour de 3 millions à l'hectare à cause principalement des frais d'approche de la SAED qu'il convient de faire déprimer. La double culture et l'augmentation de la productivité concourront à la baisse des coûts.

- Les déséquilibres constatés entre les régions : les possibilités des régions demeurent en effet différentes et il conviendra de mettre l'accent sur les régions qui ont des atouts. Mais le souci de la justice distributive contrecarre celui de l'efficacité. Le Gouvernement veille au rétablissement de l'équilibre, grâce au plan d'aménagement régional en cours de définition.

./...

- Le port de Kafountine - Il s'agit d'un port de pêche dont le financement (italien) est prévu et dont le dossier fait l'objet d'attention quasi-quotidienne.

- Les cultures sous-pluie - Les préoccupations du Gouvernement recourent celles des députés quant à l'importance à accorder aux cultures pluviales. La politique vise à la spécialisation des régions compte-tenu de leur climat, de leur pluviosité et de leurs potentialités. Les deux volets cultures sous-pluie et cultures irriguées seront menées de front.

- La Pêche : deux projets pilotes de développement de la pêche au lac de Guiers et l'équipement des pêcheurs auxquels s'ajoute la culture du poisson dans les régions où la maîtrise de l'eau est réalisée.

En ce qui concerne la concentration des usines, une politique nouvelle est en cours de définition. Certaines sociétés périclitent du fait que nos compatriotes n'avaient pas pris toutes les dispositions qu'il fallait et non pas parce que l'aide de l'Etat leur fait défaut.

Quant à la motorisation des pirogues qui coûte cher, elle pourra se poursuivre avec l'utilisation du diesel et l'application de la vérité des prix. En ce qui concerne la pêche industrielle, ce sont les moyens de capture qui ne suivent pas et que le Gouvernement cherche à améliorer.

./...

- Le barrage de Dialouba : ce projet est encore au stade de l'identification.

- Développement des cultures maraîchères : il s'agit d'un souci du Gouvernement. La Communauté Economique Européenne vient d'être sollicitée pour un financement des "pôles verts" (les points d'eau) qui doivent devenir multifonctionnels (abreuvement, cultures reboisement, reforestation). L'enveloppe consacrée aux cultures maraîchères s'élève en réalité à 4,5 milliards dont 4,3 en actions prioritaires.

Les préconditions du développement : la ressource principale de notre pays réside dans ses Hommes et ^{le} Gouvernement tient à la responsabilisation des populations, leur conscientisation et leur mobilisation. L'action reboisement est à coup sûr un bel exemple de la capacité de mobilisation du peuple sénégalais.

Le canal du Cayor sollicitera encore cette participation des populations.

- L'usine de jus de fruits en Casamance: elle est inscrite au VII^e Plan, au sous-secteur industrie pour un financement de 550 millions de francs cfa. Ce sont les promoteurs qui ont tardé à définir la taille de l'entreprise.

- Le canal du Cayor : le VII^e Plan y est fortement impliqué, à la fois au niveau de la formulation du projet et de la recherche du financement. Les études tiendront compte du fait qu'il sera

./..

réalisé avec la participation des populations. Des études pour les projets de cette nature requièrent un temps plus long que celles faites par les entreprises. La Banque Mondiale montre quelques réticences vis-à-vis de ce projet ; sa factibilité et son utilité ne lui semblent pas évidentes.

De toute façon, d'autres sources de financement de ce projet seront sollicitées pour la réalisation qui est prévue dans le secteur quaternaire.

Baisse de la pluviosité : Il s'agit d'un facteur de perturbation qui impose le réexamen de la carte variétale de la politique semencière qui doit devenir une action prioritaire, tout comme du reste, la protection des sols.

2°) LE SECTEUR SECCNDAIRE

- Bilan des investissements

Les investissements prévus au VI° F lan s'élevaient à 282 milliards de francs cfa. Le financement acquis était de 244 milliards et les projets exécutés ont porté sur un montant de 203 milliards, soit une réalisation de 72 % des prévisions financières.

./...

- Orientations : ces orientations concernent :

a) L'industrie et les mines - Dans ce sous-secteur, l'orientation consiste en l'augmentation des capacités installées et l'amélioration de la productivité pour corriger les déséquilibres de la balance commerciale et favoriser la création d'emplois. Par ailleurs, il s'agira d'accroître l'efficacité des investissements ainsi que la compétitivité internationale de notre industrie pour bénéficier des effets de la reprise. La politique à suivre mettra l'accent sur la diversification et l'intégration industrielle. Le rôle du secteur public, dans ce cadre, sera de créer un climat plus favorable en vue d'impulser l'initiative des entrepreneurs et asseoir une saine compétition.

b) Energie - moyen terme, remplacer le pétrole par les ressources énergétiques nationales particulièrement l'hydro-électrique.

A court terme, limiter la demande d'énergie grâce à des mesures de rationalisation de son utilisation.

- Le Programme d'investissement - L'enveloppe globale se situe à 176 milliards de francs cfa répartie comme suit :

- Industrie	£4, 1 milliards
- Mines	46, 9 milliards
- Energie	41, 1 milliards
- Artisanat	4, 2 milliards

La présentation du secteur secondaire a été suivie des débats dont l'essentiel concerne les points suivants :

a) - La Sotexka - (Société de textile de Kaolack).

L'enveloppe financière prévue au VII° Flan pour cette usine s'élève à 20 milliards de francs cfa. Elle est implantée à Kahone, près de Kaolack, avec une antenne à Louga. A propos de cette usine, ce que certains commissaires ne comprennent pas, ce sont les raisons qui ont guidé les choix des implantations de ces deux unités industrielles, surtout celle de Louga, une région qui ne produit point de coton. Il est permis de penser que la région de Kolda qui produit 34.000 T de coton par an, recelait tous les atouts pour abriter cette usine, dont elle aurait profité des nombreux effets induits.

La transformation du produit sur place, par une intégration possible, rentabiliserait la filière coton et éviterait le transfert du produit vers d'autres régions moins productrices de ce textile.

D'autres commissaires par contre se sont félicités de la disponibilité de la totalité du financement de la Sotexka et rappellent pour en demander l'évolution, l'importante question des prétendues garanties financières qu'on avait demandé au Sénégal d'accorder et qui a été relatée au cours de la dernière session budgétaire par Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances.

A propos toujours de la Sotexka, la crise qui frappe de plein fouet les produits industriels sur le plan international, a conféré

toute son importance aux problèmes des débouchés que vos commissaires ont demandé au Gouvernement de cerner de près pour éviter la mévente de nos produits dans ce domaine. La même observation s'applique à la SISAC.

b) - La Compagnie des Tourbières du Sénégal - Ce projet avait suscité beaucoup d'espoir, mais il n'a connu jusqu'à présent aucune réalisation.

Monsieur le Ministre du Plan et de la Coopération pourra en faire le point d'autant/que dans le VII^e Plan les inscriptions qui concernent la Tourbe figurent pour "mémoire".

c) - L'Electrification rurale - Le Gouvernement, de l'avis de vos commissaires, a déployé des efforts méritoires pour électrifier de nombreux centres ruraux : Gandiaye, Ndoffane, Fire, Thionk Essyl, etc... La poursuite de cette action est souhaitée bien que les charges récurrentes posent très souvent des problèmes au sujet de leur prise en charge.

d) - Sous-secteur Bâtiments - Dans ce sous-secteur, des importations coûteuses devraient être remplacées par des matériaux locaux. L'exemple de l'importation de 16.000 Tonnes de fer à béton et des carreaux, redonne toute son actualité à la question de l'implantation des industries de transformation des produits locaux. Citons pour illustrer ce propos le cas des 6.000 tonnes de ferraille que notre pays vend à l'Espagne, qui les transforme et les revend sous forme de fer au Sénégal.

e) - Energie - Cù en est l'exécution du programme des Energies renouvelables ? Sur le plan de l'énergie électrique, la SENELEC semble agir en toute liberté quant à la tarification dans laquelle les abonnés relèvent beaucoup de variations, pour ne pas dire de fantaisie.

Il existe un contrat-plan entre le Gouvernement et la SENELEC qui assigne, à la Société, des objectifs bien précis. La SENELEC ne peut faire ce qu'elle veut.

Pour augmenter son potentiel énergétique, le Sénégal devrait se tourner, tout au moins sur le plan de la recherche, vers l'énergie atomique pour suivre l'exemple de pays comme la France dont au moins 25 % de la production énergétique provient de l'énergie atomique.

f) - Les orientations du secteur - Elles sont à peu de choses près les mêmes que celles retenues dans le sous-secteur de l'Agriculture (augmenter la capacité existante, diversifier et intégrer la production). Dans le sous-secteur industriel où prévaut le transfert de technologie, ces orientations demeurent-elles valables ?

g) - L'Artisanat - La population officielle, recensée, tourne autour de 150.000 artisans, ce qui semble trop faible. Le fonds de garantie a prévu une enveloppe financière de £2 millions destinés à financer 10 projets déjà prêts et déposés. Il importe à présent de veiller à la réalisation effective de ces projets. Sur le plan de l'Artisanat du

./..

reste, la Convention de Lomé offre de nombreuses possibilités que notre pays pourrait exploiter.

h) - La décentralisation industrielle - La politique de décentralisation industrielle retenue par le VII^e Flan ne semble pas claire et dépassera difficilement l'axe Dakar-Thiès. Fournant, les autres régions du pays ne répugneraient/^{pas} à bénéficier d'unités industrielles : les documents du VII^e Flan analysent de façon pertinente, les principaux obstacles qui entravent l'expansion du sous-secteur industrie. Les recherches de solution pourraient porter sur l'étude de 1985 de l'ICNUDI et du FNUD pour réajuster notre politique industrielle. Le secteur privé et le centre de développement industriel des CEE-ACP devraient être associés à cette démarche. Le redéploiement du tissu industriel permis par la révolution industrielle qui se constate à travers le monde sera plus ardu pour les pays en voie de développement et ceux qui ont charge de définir ou de redéfinir leur politique industrielle doivent veiller à l'ouvrir aux industries de pointe et à utiliser l'expérience de pays comme le Japon.

i) - Quel serait l'impact réel de la Sonépi surtout dans le cadre de l'utilisation des fonds de participation.

j) - La fusion SEIB-SCNACOS - Quelles en sont les répercussions sur la politique industrielle du pays ?

k) - Mines - Les phosphates de Matam, de l'avis de tous les Techniciens et experts, sont d'excellente qualité. Compte tenu des

difficultés que connaît le marché international des phosphates, notre pays gagnerait à diversifier d'ores et déjà sa production afin de pouvoir se replier sur le gisement de Matam si les sociétés de Taïba et de Thiès rencontraient des handicaps de commercialisation.

1) - Où en est l'usine de fabrication de savonnettes de toilettes qui devait être implantée à Thiès ?

Monsieur le Ministre du Plan et de la Coopération a apporté toutes les précisions nécessaires sur tous les points évoqués par vos commissaires.

- La Sotexka - Le Représentant du Gouvernement devait préciser que pour l'implantation de l'usine de la Sotexka à Kaolack et à Louga, les critères qui ont guidé le choix ne se réduisent pas à l'existence de la matière première, condition indispensable certes, mais non suffisante.

Il faut un financement pour acheter les machines, payer les salaires, assurer le transport. Sur le plan général, la région de Kolda ne perd pas dans l'opération Sotexka car cette usine produira pour l'exportation vers l'Europe et les Etats-Unis, donc pour l'ensemble du pays. Il paraissait dès lors normal qu'elle se rapprochât des ports d'évacuation et des voies de communication pour l'évacuation de la production. L'énergie disponible avec la centrale de Kaolack a été aussi un autre critère de l'implantation.

./...

Quant à l'usine de Louga, un des principaux promoteurs du projet, installé dans cette ville, a souhaité que l'unité de confection y soit implantée. Après étude et réflexion, la décision fut prise d'accéder à son vœu.

Quant à la SISAC, usine dont la réalisation a été financée par les Italiens et implantée à Kaolack, elle devra produire des sacs en fibres végétales à partir du "quénaï" cultivée au Sénégal-Oriental et au Mali. Sa production de 8 millions de sacs/an vise le marché intérieur.

- La Compagnie des Tourbières - Il existait dans notre pays deux sources d'énergie :

a) - Le couvert végétal qui produit 60 % de la consommation énergétique. La coupe de bois, donc la production de charbon, ponctionne de plus en plus notre éco-système et favorise la désertification. Des forêts qui, il y a encore quelques années, étaient touffues, sont devenues, par l'exploitation du charbon, dénudées, offrant le spectacle désolant du désert.

b) - Les produits pétroliers que notre pays importe et qui coûtent de plus en plus cher.

Il faut diversifier la production énergétique. Un des espoirs du Sénégal est la Tourbe qui devait permettre la construction d'une centrale électrique produisant de l'énergie pour la consommation des ménages surtout en milieu rural. Il est apparu malheureusement que

la centrale électrique nécessiterait un investissement équivalent en coût à celui qu'il faudrait pour transporter l'électricité de Manantali. La remise en cause de la réalisation de cette centrale en découle tout naturellement. Mais le deuxième volet du projet, à savoir la construction de briquettes ou de boulettes continue d'être étudiée.

Le dossier de la Tourbe sera examiné avec les bailleurs de fonds au cours de la concertation qui aura lieu à Paris du 10 au 12 juillet 1985.

- L'Electrification rurale - Elle appelle plusieurs considérations : l'existence de l'électricité favorise le développement ; le Gouvernement tient à l'électrification du monde rural. Cependant, les coûts et les charges récurrentes ne doivent pas être perdus de vue. Néanmoins, notre pays a conçu un plan énergétique qui sera soumis aux bailleurs de fonds au mois de juillet.

- Le Sous-secteur Bâtiments - Le développement des industries de substitution, souci majeur du Gouvernement, conduira à la réduction des importations dans le sous-secteur des bâtiments.

- Energie - En ce qui concerne les énergies renouvelables, une programmation existe qui pourra être communiquée après les discussions prévues à Paris au mois de juillet.

Dans ce domaine, les pays à haute industrie pourront valablement inspirer la démarche du Sénégal.

Pour la SENELEC, le facteur renchérisant de l'électricité demeure le produit pétrolier auquel s'ajoute le coût de la maintenance des installations. Nos besoins de développement nous obligent à payer l'électricité à son prix en attendant de nous libérer de la domination de l'énergie.

- Les orientations du secteur - Les stratégies similaires des sous-secteurs industrie et agriculture demeurent normales. Dans les deux cas, c'est bien l'intensification de la production qui est visée.

L'accroissement de l'initiative laissée aux promoteurs privés se retrouve dans les deux secteurs où l'Etat s'impliquera de moins en moins.

- L'Artisanat - Les statistiques sont pratiquement inexistantes dans ce sous-secteur et 150.000 artisans indiqués paraissent en/effet faibles.

La coopération entre artisans français et sénégalais, notamment dans la région de Thiès, permettra l'exploitation des nombreuses potentialités que le sous-secteur recèle.

- La Décentralisation industrielle - L'axe Dakar-Thiès renferme un grand nombre de facteurs positifs qui expliquent que les unités s'y concentrent. Le Gouvernement procédera à une décentralisation plus importante à l'avenir. L'existence du plan national d'industrialisa-

tion explique que le Sénégal pratique une politique de développement du pays qui puisse promouvoir la consommation,

A cet effet, il prend les ressources là où elles se trouvent dans le territoire national pour les exploiter là où leur efficacité sera plus grande. De plus, le plan national d'aménagement du territoire contrebalancera les différents aménagements. Son calendrier d'élaboration est déjà établi et s'étendra sur les 16 prochains mois.

- Le Sénégal pratique la division internationale des tâches. Son industrie a dû faire face aux impératifs de reconversion, et à l'évolution de la conjoncture.

Depuis l'ère des indépendances, il a été créé entre les différents pays d'Afrique, au moins 48 structures régionales de mise en commun d'activités de toutes sortes : politique, économique, monétaire, etc...

La dispersion et l'étroitesse de nos marchés nationaux obligeaient ainsi à mettre en place des structures de concertation. A ce sujet, il est intéressant de relever l'évolution récente qui s'est fait jour au sein de l'OUA, où les Chefs d'Etat se sont convaincus que les réunions de cette organisation doivent désormais se préoccuper de questions économiques. Les organisations régionales existent (CEAC - CEDEAO).

./...

- Les transferts de technologies - Le Sénégal y pense mais les technologies transférées ne doivent pas être désuètes. La politique d'intégration africaine et même européenne nécessite une concertation permanente.

- L'Association du FNUD et de l'CNUDI a la redéfinition de la politique industrielle se conçoit parfaitement. On tiendra compte de vos suggestions en ce qui concerne le CDI. Le secteur privé sera également associé. Le Sénégal cherchera à développer également les technologies de pointe ne nécessitant pas trop de matières premières.

- Les possibilités offertes par la convention de Lomé seront ^{toutes} exploitées, même dans le cadre des FME (CEE-ACP). Une mission arrivera au Sénégal au cours du mois de juillet pour la programmation du 6^e FED.

- La fusion SEIB-SONACOS est une intégration qui vise les économies d'échelle et la rationalisation de la production.

- Les Phosphates de Matam : l'accélération de l'exploitation de ces phosphates est souhaitable, à cause de leur excellente qualité. Un des obstacles sera cependant l'évacuation. Deux possibilités existent : par le Fleuve Sénégal, après les barrages, ou le chemin de fer en créant la bretelle sur le chemin actuel. L'utilisation des phosphates de Matam sera principalement le phosphatage de fond.

- L'énergie atomique - Sa production par notre pays

ne doit point être exclue, mais il serait plus facile de situer cette production sur le plan régional ou de l'expérimenter en association avec des pays comme le Japon.

- L'Usine de fabrication de savons de toilette à Thiès était prévue au VI^e Plan, mais n'a pas encore trouvé financement.

Ce projet sera réexaminé à l'occasion du réajustement du VII^e Plan.

3) LE SECTEUR TERTIAIRE :

Le secteur tertiaire composé du Commerce, des Transports, du Tourisme et d'autres services divers comme les banques et les assurances, est essentiellement un secteur d'appui à l'économie nationale. Sa croissance durant la période 1973-1983 a été plus rapide que de la production intérieure brute (3,1% contre 2,2). Cette situation est due essentiellement au dynamisme des transports - des télécommunications (7%) et du tourisme (7,8%). Cette tendance devrait se poursuivre si l'intérêt accordé aux sous-secteurs rentables que sont le tourisme et les télécommunications se concrétisait par la mise en oeuvre effective des programmes envisagés.

Le bilan du secteur tertiaire se caractérise par :

- coût des projets du 6ème plan réajusté : 113,6 milliards.
- financement acquis pour les projets inscrits au plan :
99 milliards.
- financement acquis pour les projets hors plan :
8,1 milliards
- Taux d'exécution (y compris les projets hors plan) 64%.

L'on note un taux très élevé des financements acquis et un taux d'exécution du plan assez faible (64%). Ceci s'explique par le fait que les négociations pour l'obtention des crédits nécessaires au financement des projets durent longtemps.

.../...

Les orientations^{dans} ce secteur visent la réalisation du plan de redressement économique et financier à savoir :

- limiter les investissements en infrastructures de transport aux travaux de réhabilitation et de maintenance.
- achever le désenclavement des régions périphériques.
- assurer les liaisons routières avec les pays limitrophes.
- donner une priorité très marquée aux projets productifs par la promotion des projets touristiques surtout sur la Petite Côte et la Basse Casamance ainsi que le programme des télécommunications.
- activer la réorganisation du commerce en vue d'assainir les circuits internes et de réduire le déficit de la banlance des paiements.

Le programme d'investissements à mettre en oeuvre se chiffre à 126,9 milliards de Francs C F A. et se répartit :

- Commerce	3,8 milliards	(3%)
- Tourisme	20,5 milliards	(16,1%)
- Transport routier	25,5 milliards	(20,1%)
- Transport ferroviaire	26,7 milliards	(21,1%)
- Transport maritime	7,5 milliards	(5,9%)
- Transport aérien	12,8 milliards	(10,1%)
- Télécommunications	30,1 milliards	(23,7%)

Le financement déjà acquis aussi bien sur ressources internes qu'externes s'élève à 35,3 milliards soit 27,8% de l'enveloppe.

.../...

Les commissaires présents en intercommission ont soulevé, à propos de ce secteur, des questions de fond dont nous indiquons ci-dessous le résumé.

- Le Commerce : Ce sous-secteur est un support à l'Agriculture et à l'Industrie. Aussi mérite-t-il toute l'attention des pouvoirs publics, dans le cadre de l'aide nécessaire à accorder aux commerçants sénégalais. Malheureusement, le plan de redressement économique et financier à long et moyen terme incite au resserrement du crédit.

La distribution des produits, surtout de premières nécessités à l'intérieur du pays exige la création de magasins témoins dont le nombre pourrait être accru par l'utilisation des crédits destinés à la construction de sièges de la SONADIS ou de chambres de commerce. Le centre sénégalais^{du} commerce extérieur ne peut-il être privatisé?

La déflation et le repli sur Dakar des anciennes grandes maisons commerciales ont laissé un vide au niveau du monde rural. Ces entreprises se sont modernisées et ont éliminé leur main-d'oeuvre sénégalaise grâce surtout au monopole de fait qui leur est octroyé. Il s'y ajoute les "Libano-Syriens" qui refusent toute embauche, les Maures et les Peulhs (guinéens) qui ont accaparé le commerce de détail.

Aucune place ne reste disponible pour les nationaux sénégalais qui pourtant souhaitent s'insérer dans les circuits commerciaux. Il est temps d'imaginer une solution à ce problème qui interpelle bon nombre de Sénégalais. Nos braves femmes^{si}entrepreneuses ne manquent

.../...

guère d'initiatives dans le domaine des 'Affaires'', et il convient de prendre des mesures d'encouragement en leur faveur.

- Transport ferroviaire : Les efforts sont remarquables à la Régie des chemins de fer; 40.000 T/mois de trafic. La modernisation qui s'y amorce doit se poursuivre.

Le SEFICS pourrait être intégré à la Régie en vue de la création d'une Direction unique et d'un meilleur fonctionnement.

- Tourisme : Les installations les plus sophistiquées se situent sur la Petite Côte, mais les régions environnantes n'en sentent pas les effets, faute de moyens de communications : Les bretelles SINDIA- THIES et NOTTO-TASSETE pourraient faire profiter la commune de Thiès des effets induits de ces infrastructures.

Vos commissaires ont longuement insisté sur l'opportunité d'augmenter le nombre de campements touristiques villageois qui deviennent la propriété des villages. Des gains appréciables et des relations humaines solides en résultent pour les autochtones dont souhaiteraient pouvoir profiter les autres villages comme KAFOUNTINE dans le département de Bignona.

- Transport :

- routier : Le parc automobile de la Casamance, jugé très vétuste, constitue des risques certains pour les voyageurs. Dans le cadre de l'aide aux transports prévue par le gouvernement, cette région devrait être prioritaire.

../..

- maritime : Le Casamance-express soulève de plus en plus l'inquiétude de ceux qui y voyagent ou qui désireraient le faire. Vieux, mal entretenu, en panne 6 mois sur 12, il est un investissement perdu.

Des mesures doivent être envisagées à son sujet.

- arérien : La ligne Dakar-Ziguinchor, desservie par Air-Sénégal, reste la plus chère de toutes. Les tarifs pourraient-ils être revus en baisse ?

Où en est la réalisation de l'aéroport de Ziguinchor ?

- Infrastructures routières : Le bitumage de la route Passy-Foundiougne-Fatick-Bambey avait été retenu, les appels d'offres y afférents avaient même été lancés. Mais, seule la portion Passy-Foundiougne-Fatick est prévue dans le document du 7^e Plan. Il importe aussi de procéder au bitumage du tronçon restant comme c'était promis.

Le désenclavement de l'arrondissement de Sindia sans piste aucune, contribuerait à redonner vie à ses habitants.

Les nombreuses interrogations de vos commissaires ont reçu des réponses satisfaisantes de la part du représentant du gouvernement.

- Commerce : La réalité demeure qu'en effet les anciennes maisons de commerce, qui se sont modernisées, occupent la place que les Sénégalais auraient dû occuper. La raison majeure expliquant ce phénomène ne réside que dans le manque d'initiatives, d'agressivité et d'esprit d'économie.

.../...

Les Sénégalais répugnent à faire des tâches que le guinéen ou le Maure assumerait volontiers. Un texte peut parfaitement être proposé dans ce sens par l'Assemblée nationale ^{au gouvernement.} / Toujours est-il que le concours de l'Etat aux nationaux ne leur fera jamais défaut. Un fonds national de soutien de 1,480 milliards sera en place pour le financement du commerce de détail.

- Transport ferroviaire : Les progrès sont réels à la Régie des chemins de fer, efforts qu'il convient de renforcer. Des moyens sont recherchés pour ^{re} donner vigueur à la Régie.

Le SEFICS qui a été créé au moment du démarrage des ICS fonctionne mal. Au cas où les performances de la Régie se confirmeraient et se poursuivraient, ses rapports avec le SEFICS pourraient être reconsidérés dans le sens d'une intégration.

- Tourisme : L'orientation générale de ce sous-secteur est confirmée par les campements donnés aux villages. Trois niveaux pour le Tourisme.

- Le Tourisme populaire

- Le Tourisme industriel type Saly, Cap-Skiring.

Entre les deux, le tourisme de petites et moyennes dimensions auquel précisément devraient s'intéresser nos promoteurs seuls, ou en association avec des étrangers.

En ce qui concerne les potentialités touristiques de Kafountine, Monsieur le Ministre du Tourisme qui en est informé ne manquera pas d'envisager leur exploitation .

- Le parc automobile de la Casamance : il est très vieux et n'a pas été renouvelé depuis longtemps. Mais les opérateurs économiques de cette région pourraient s'adresser à la SONAGA qui octroie des crédits à cet effet aux nationaux.

- Le désenclavement de l'arrondissement de Sindia : les pistes de production font en réalité exception à la règle de la pause observée dans les infrastructures routières. Les routes d'intérêt secondaire conviendraient mieux à cette région. Bonne note est prise de la situation particulière de cet arrondissement.

- Le Casamance-express : Monsieur le Ministre de l'Equipement sera saisi des inquiétudes exprimées à propos de ce bateau, tout comme de celles relatives aux tarifs d'Air-Sénégal.

- Le nouvel aéroport de Ziguinchor : deux possibilités s'offraient : réaliser l'aéroport de Ziguinchor ou construire un aéroport au Cap-Skiring. La décision finale retenue vise à prolonger la piste de Ziguinchor en espérant que les touristes en partance au Cap, débarqueraient à Ziguinchor. Cet aéroport sera donc modernisé avec des installations assurant la sécurité.

- La privatisation du centre sénégalais du commerce extérieur fera l'objet d'une communication du Ministre compétent.

- Le bitumage de la route Fatick-Bambey-Mécké interviendra dès qu'on aura trouvé le financement qui est recherché.

.../...

- 70 -

4/ Le secteur quaternaire : il présente la particularité d'être à rentabilité différée avec des objectifs sociaux marqués.

Il couvre des activités de soutien, sans lesquelles la croissance et le développement proprement dits sont quasiment impossibles.

Il s'occupe de problèmes qui sont au coeur du sous-développement : alphabétisation, formation, habitat social, santé, etc...

Dans son ensemble, le plan doit présenter un équilibre entre le développement des secteurs productifs et le rayonnement d'un mieux être général, source de créativité.

L'absence d'équilibre nous conduirait à des situations regrettables : un système d'éducation ou de santé dont les dépenses récurrentes ne peuvent être acquittées par la richesse collective. Le développement du quaternaire s'articule autour des exigences du succès de la stratégie globale. Ses objectifs vont de l'amélioration de la gestion des équipements du sous-secteur urbain à l'amélioration qualitative des ressources humaines.

Dans le contexte économique et financier actuel, le gouvernement adopte, pour le moyen terme, une démarche transitoire fondée sur les principes suivants :

- priorité aux investissements de maintenance et d'entretien ;
- exécution des investissements neufs de valorisation destinés à accroître l'efficacité de l'existant.

./

- 71 -

- limitation des investissements neufs d'expansion.

L'Enveloppe du secteur quaternaire s'élève à 135 Milliards de F. CFA, compte non tenu des projets locaux et communaux. '

Le sous-secteur de l'hydraulique urbaine et l'assainissement représente la plus forte part du secteur 32%, suivi de l'éducation 14,2%, de l'habitat 13, 1% de la Santé - Nutrition 10%.

Les financements acquis sont d'environ 34,4 Milliards. Les sous-secteurs qui ont acquis le plus de financement sont : hydraulique urbaine et assainissement 13,5 Milliards, études et recherches 6,5 Milliards, - Santé-Nutrition 4,5 Milliards - Développement social 4 Milliards.

x

x x

Les questions des députés se regroupent autour des points suivants :

- L'implantation du Lycée de Bignona : On l'appelle généralement le 2e Lycée régional. Les populations de cette région saluent l'inscription au VIIe plan de cette infrastructure.

AINSI les élèves ne connaîtront plus les nombreux déboires d'antan rencontrés à St-Louis où d'autres grands centres pendant l'année scolaire. Le CES de Diouloulou viendrait compléter le tissu scolaire ; malheureusement son inscription au VIIe plan a été omise.

- LA SANTE : un programme de 970 Millions est prévu pour l'achèvement, par le FAC, de l'hôpital de Ziguinchor. La région n'est du reste pas oubliée dans ce secteur et les efforts qui Y ont été déployés font la satisfaction des populations .

./..

- 72 -

Au sujet de l'hôpital de Diourbel, il serait souhaitable que l'on puisse avancer aux premières années (1985-86) du VIIe Plan, la réalisation du pavillon des maladies infectieuses pour la réalisation de laquelle 114 Millions ont été prévus. Quant à l'oncocercose (ou cccerchose), il y a lieu de commencer les recherches en menant une action vigoureuse visant l'intégration du projet.

- L'HABITAT : Vos commissaires ont procédé au constat des nombreuses réalisations de la SICAP et de l'O.H.L.M.

En ce qui concerne la Cité Mermoz, l'avis général est que les logements sont chers.

A l'occasion de la célébration de la fête nationale à Louga, l'O.H.L.M. avait construit des logements et il était dit que le même programme serait étendu à Mékhé et Kébémér. Que prévoit le VIIe plan dans ce sens?

Le Département de Bambey pauvre en logements construits par le gouvernement, n'a pas retiré l'attention du VIIe Plan parce que rien n'y a été prévu dans ce domaine.

- L'HYDRAULIQUE URBAINE: Le VIIe Plan prévoit 600 Millions pour la construction du siège de la SONEES, enveloppe qu'il serait plus opportun de consacrer à la réalisation d'ouvrages hydrauliques en milieu rural.

- L'ASSAINISSEMENT : c'est un sous-secteur particulièrement important dont les moyens méritent d'être renforcés et les délais d'exécution avancés dès les premières années du VIIe Plan.

./..

- 73 -

- La fusion I.N.D.R. école des Cadres ruraux de Bambey résulte d'une recommandation des Etats généraux de l'Education. Elle appelle cependant la prudence car les niveaux de formation diffèrent.
- DEVELOPPEMENT SOCIAL : L'impact du Gopéc se réduit à sept régions sur les dix que compte le pays. Celles de Diourbel, Kolda et Dakar ne sont pas prévues au VIIe Plan.

L'idéal serait que chacune des 10 régions du pays puisse bénéficier des projets de ce groupe d'étude.

- LA RECHERCHE : Les objectifs indiqués dans le VIIe Plan deviennent sommaires. Il y aurait lieu d'insister sur certains thèmes de recherche comme : à l'étude des nouvelles formules d'engrais avec des doses plus adaptées aux conditions de la sécheresse et moins coûteuses.

- Les variétés de céréales pour les cultures pluviales.

- AUTRES OBSERVATIONS GENERALES

Les objectifs de croissance de 3,2% prévus recoupent le croît démographique de 2,91%. Le taux de croissance du revenu per capita est à peine maintenu, mais souvent le taux réalisé est inférieur à celui projeté. L'évolution du PIB montre que le IVe Plan a été faste pour le Sénégal (2,75%). Au VIe plan l'on est arrivé à 2,35%. Tout cela indique que le Sénégal atteindra difficilement l'objectif qu'il s'est fixé (3,2%). Il en résultera une baisse du revenu per capita, qui se constate déjà en milieu rural, en égard aux nouvelles difficultés relatives à l'endettement.

Aussi le Sénégal, en relation avec d'autres pays, doit parvenir à faire réduire cet endettement du Tiers-Monde évalué à 800 Millions de dollars. Cela mérite que notre pays, qui a un crédit international élevé, se joigne à d'autres pour mener le combat.

./..

- 74 -

- Le Sénégal est - il éligible au fonds spécial de développement de l'Afrique ? Sinon il serait souhaitable de convaincre la Banque Mondiale pour qu'il le devienne.

Le VIIe **PLAN** repose essentiellement sur le développement des secteurs productifs importants : l'Agriculture - l'Industrie Pour le secteur agricole, la politique de relance demeure préoccupante : le monde rural traverse des bouleversements traumatisants , provoqués par des changements trop rapides dans les structures. Ces bouleversements ne conduiront-ils pas à une stagnation ou une régression de la production tout au moins durant les premières années du VIIe Plan ?

Quant à l'industrie, la redéfinition de la nouvelle politique est attendue.

Pour la coordination des politiques industrielles au sein de la CEAO et de la CEDEAO, les pays de la sous-zone sont-ils prêts ?

La politique d'emploi : aucun chiffre n'est indiqué à ce sujet dans le VIIe Plan ~~de~~ la politique d'emploi des jeunes mérite une plus grande attention de la part du gouvernement.

Compte tenu de toutes ces remarques et de tous ces facteurs vos commissaires encouragent le gouvernement à poursuivre et consolider sa planification mais un scepticisme prévaut quant à la réalisation des objectifs de croissance économique du VIIe Plan.

Mr. le Ministre du plan, avant de répondre aux questions ponctuelles soulevées par vos commissaires, a tenu à donner des précisions à propos de la politique générale du gouvernement dans le secteur quaternaire.

- L'on marque une pause pour tous les secteurs qui ne contribuent pas à la production. Il n'y a aucune alternative à cette priorité.

Ch. n° 1985/34 du 23 juillet 1985

- Les secteurs d'appui au secteur directement productif recevront de nouveaux investissements.

- Cependant, la pause ne signifie pas abandon des autres secteurs non productifs ou ne servant pas d'appui.

- Parmi ces sous-secteurs du secteur quaternaire, l'éducation et la formation sont des sous-secteurs d'appui au secteur productif. On n'y marque pas de pause généralisée. La scolarisation universelle est recherchée. L'enseignement technique au niveau secondaire recevra aussi des investissements pour la formation des techniciens du niveau intermédiaire.

- En général, dans l'enseignement secondaire et supérieur la réalisation de ce qui est programmé doit prévaloir sur de nouvelles actions.

- Dans le domaine de la Santé, les nombreuses réalisations nécessitent à présent un entretien suivi et un équipement adéquat.

- Dans le sous-secteur social : seuls les objectifs sociaux ayant des effets sur la production recevront de nouveaux investissements.

Après ces précisions, M. le Ministre du Plan et de la Coopération passe aux réponses qu'appellent les questions des députés.

- L'EMPLOI DES JEUNES : si elle peut contribuer à relancer et à accélérer notre production, la politique d'emploi des jeunes sera poursuivie. Mais généralement il importe de la préciser, l'Etat du Sénégal ne peut plus prendre en charge de trouver des emplois aux jeunes formés. Même les pays les plus riches se départissent de cette obligation.

./..

- LE LYCEE DE BIGNONA : inscrit 450 millions, mais les études complémentaires sont nécessaires.

- L'hôpital de Ziguinchor : la 2e tranche est prévue au VIIe plan et sera réalisée.

- L'HABITAT :

Copyright © 2013 Direction des relations avec les institutions

- 76 -

- LE LYCEE DE BIGNONA : inscrit ^{pour} 450 Millions, mais des études complémentaires sont nécessaires.
- L'HOPITAL DE ZIGUUNCHOR : La 2e tranche est prévue au VIIe Plan et sera réalisée.
- L'HABITAT : Les prix pratiqués restent en rapport avec le coûts des réalisation des logements, bien que le gouvernement ait pris des mesures pour réduire les charges des sociétés.
- Les programmes O.H.L.M. à Kébémér et à Mékhé ne sont pas retenus au VIIe Plan. Le programme O.H.L.M. de Louga auquel il est fait référence connaît des difficultés de commercialisation.
- SIEGE DE LA SONEES : Les 600 Millions indiqués dans le projet de plan concernent la construction du siège et non autre projet. Il semble impossible, à l'heure actuelle, de revenir sur ce financement (IDA) et encore moins sur son objectif qui ont été négociés avec la Banque Mondiale.
- Le pavillon des maladies infectieuses de Diourbel retient l'attention de M. le Ministre de la Santé qui ne manquera pas de prendre les dispositions nécessaires à sa réalisation.
- L'ONCOCERCHOSE : Il est urgent et nécessaire de développer la lutte contre cette maladie qui, du seul fait de la réalisation des projets de barrage, est susceptible de se propager. Son éradication sur la plan international préoccupe beaucoup de pays.
- fusion INDR - école des Cadres ruraux de Bambey : elle doit se faire, en tenant compte des recommandations de prudence formulées par Messieurs les Députés.

... 2 Députés.

./..

- 77 -

- LE GOPEC : Madame le Ministre du Développement social sera informée des observations formulées au sujet de l'intervention du groupe dans les régions. Cependant, les projets sont implantés dans les régions les plus dynamiques qui en présentent pour financement.
- RECHERCHE : Les formules d'engrais et les variétés céréalières sous pluie nécessitent que la recherche y mette un accent particulier. M. le Ministre du Développement rural en est déjà conscient.
- REMARQUES d'ORDRE GENERAL : ^{les} Dans/orientations, le taux de croissance de 3,2% est retenu. Le VIIe plan sera différent des autres

a) de nouvelles méthodes d'élaboration permettent une programmation et une mise en oeuvre plus exactes des objectifs assignés.

- programmation triennale glissante, réajustement tous les 2 ans, Budget d'investissement qui subdivise le plan en 4 tranches annuelles, programmation financière exigée par les bailleurs tous les 2 ou 3 ans,

b) une plus grande expérience dans la mobilisation des fonds conduira à la tenue d'un groupe consultatif au moins une fois par an pour faire le point des ressources nécessaires,

c) tenue de commissions mixtes chaque année avec les pays amis qui souhaitent de plus en plus intervenir dans le cadre du plan.

Le VIIe Plan se réalisera mieux que les plans précédents.

En ce qui concerne le croît démographique le taux de 2,91% risque d'être dépassé.

./..

- 78 -

Nous sommes tous responsables et à ce titre il faut que nous veillions sur cette variable , que nous le comprenions et que nous le fassions comprendre aux populations.

- ALLEGEMENT DE LA DETTE : Notre pays agit sur deux fronts à la fois. .
1/ en maîtrisant l'encours de son endettement, en remboursant ce qu'il doit afin d'être crédible sur le plan extérieur.

2/ en militant dans toutes les instances internationales.
L'action du Président Abdou DIOUF dans le cadre de la communauté de France et d'Afrique est à ce titre remarquable.

Le Sénégal a également, au sein de l'OUA, une action déterminante qui a conduit celle-ci à discuter désormais des problèmes économiques (désertification, sécheresse, dette, mise en oeuvre du plan de Lagos).

- Notre pays est éligible au fonds spécial de la Banque pour l'Afrique auquel des programmes seront soumis pour financement.

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre ,
Mes chers Collègues.

Au terme de ce compte-rendu des travaux de votre intercommission sur le projet du VIIe Plan de Développement économique et social, nous avons conscience que la présentation que nous avons ainsi tenté de vous faire est imparfaite. Pouvait-il en être autrement? Ce projet est complexe, et a été élaboré par des talents, des experts pendant plusieurs mois. Notre modeste contribution serait bonne si nous étions arrivé à vous rendre attentif à l'évolution de notre pays à une période clef de son développement.

./..

- 79 -

Il faut en effet relancer la production, améliorer les grands équilibres de l'économie, par une réduction de la consommation, maîtriser l'eau, assurer l'autosuffisance alimentaire, l'indépendance énergétique en un mot assurer les conditions d'un développement accéléré, moins dépendant et auto-centré. A l'intérieur du pays, les effets dévastateurs d'une sécheresse persistante, une jeunesse nombreuse impatiente et quelquefois turbulente, un croît démographique élevé, caractérisent la période qu'envisage le VIIe Plan.

Le contexte international, particulièrement défavorable (crise mondiale, pétrole cher, flambée du dollar, taux d'intérêt exorbitants) dans lequel va s'exécuter le VIIe Plan nécessitent une mobilisation de toutes les énergies de la Nation sénégalaise afin de seconder et d'appuyer les efforts héroïques du Président de la République et de tous ses collaborateurs, afin de réaliser harmonieusement notre projet de société que le Président Abdou DIOUF définissait l'autre jour ainsi, je cite : "Qu'il consiste à procurer l'Emploi, l'Eau, la Nourriture, l'Instruction primaire, la Liberté et les Biens culturels pour tous" fin de citation.

Monsieur le Président, mes chers Collègues,

le projet de loi n° 24/85 instituant le VIIe Plan de Développement économique et social pour la période 1985/1989 a été adopté à l'unanimité par vos commissaires qui vous demandent d'en faire autant.

N° 27

PORTANT APPROBATION DU SEPTIEME PLAN
QUADRIENNAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ET SOCIAL.

L'ASSEMBLEE NATIONALE,

après en avoir délibéré, a adopté, en sa séance
du Vendredi 5 Juillet 1985, la loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

Il est approuvé le Septième Plan quadriennal de Développement
économique et social 1985-1989.

ARTICLE 2.

Durant cette période, les orientations générales, les objectifs
et les actions définis dans ce Plan déterminent les options
économiques et sociales de la nation.

ARTICLE 3.

Le Septième Plan quadriennal entre en vigueur le 1er Juillet 1985
et se termine le 30 Juin 1989.

DAKAR, le 5 JUILLET 1985

Le PRESIDENT DE SEANCE,

Alioune Mbor DIAGNE